



AVAILLES EN CHATELLERAULT

Délibérations de conseil municipal, Availles-en-Châtelleraut.

1899-1902

DÉPARTEMENT

ARRONDISSEMENT

CANTON

COMMUNE

AN 1884

Loi du 5 avril 1884.

REGISTRE

DES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune d' Arzennes

Le présent Registre, contenant deux feuillets, a été coté et paraphé par nous,

Sous Préfet de l'Arrondissement de Châtelleraux

Châtelleraux, le Sept Avril 1884

Le Préfet de Châtelleraux

EXTRAIT DE LA LOI DU 5 AVRIL 1884



Art. 46. — Les conseils municipaux se réunissent en session ordinaire quatre fois l'année : en février, mai, août et novembre. La durée de chaque session est de quinze jours; elle peut être prolongée avec autorisation du sous-préfet. La session pendant laquelle le budget est discuté peut durer six semaines. Pendant les sessions ordinaires, le conseil municipal peut s'occuper de toutes les affaires qui rentrent dans ses attributions.

Art. 47. — Le préfet ou le sous-préfet peut prescrire la convocation extraordinaire du conseil municipal. Le maire peut également réunir le conseil municipal chaque fois qu'il le juge utile. Il est tenu de le convoquer quand une demande motivée lui en est faite par la majorité en exercice du conseil municipal. Dans l'un et l'autre cas, en même temps qu'il convoque le conseil, il donne avis au préfet ou au sous-préfet de cette réunion et des motifs qui la rendent nécessaire. La convocation contient alors l'indication des objets spéciaux et détermine pour lesquels le conseil doit s'assembler, et le conseil ne peut s'occuper que de ces objets.

Art. 48. — Toute convocation est faite par le maire. Elle est mentionnée au registre des délibérations; affichée à la porte de la mairie et adressée par écrit et à domicile, trois jours francs au moins avant celui de la réunion. En cas d'urgence, le délai peut être abrégé par le préfet ou le sous-préfet.

Art. 49. — Les conseillers municipaux prennent rang dans l'ordre du tableau. L'ordre du tableau est déterminé, même quand il y a des sections électorales : 1° par la date la plus ancienne des nominations; 2° entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus; 3° et, à égalité de voix, par la plus grande âge.

Un double du tableau reste déposé dans les bureaux de la mairie, de la sous-préfecture et de la prefecture, où chacun peut en prendre communication ou copie.

Art. 50. — Le conseil municipal ne peut délibérer que lorsque la majorité de ses membres en exercice assiste à la séance. Quand, après deux convocations successives, à trois jours au moins d'intervalle et pendant lesquelles le conseil municipal ne s'est pas réuni en nombre suffisant, la délibération prise après la troisième convocation est valable, quel que soit le nombre des membres présents.

Art. 51. — Les délibérations sont prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, sauf le cas de scrutin secret, la voix du président est prépondérante. Le vote a lieu au scrutin public sur la demande du quart des membres présents. Les noms des votants, avec la désignation de leurs voix, sont inscrits au procès-verbal. Il est voté au scrutin secret toutes les fois que le tiers des membres présents le demande, ou qu'il s'agit de procéder à une nomination ou présentation. Dans ces derniers cas, après deux tours de scrutin secret, si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin, et l'élection a lieu à la majorité relative; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Art. 52. — Le maire, et à défaut celui qui le remplace, préside le conseil municipal.

Dans les séances ou les comptes d'administration du maire sont débattus, le conseil municipal élit son président.

Dans ce cas, le maire peut, même quand il ne serait plus en fonction, assister à la discussion; mais il doit se retirer au moment du vote. Le président adresse directement la délibération au sous-préfet.

Art. 53. — Au début de chaque session et pour sa durée, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut leur adjoindre des auxiliaires pris en dehors de ses membres qui assisteront aux séances, mais sans participer aux délibérations.

Art. 54. — Les séances des conseils municipaux sont publiques. Néanmoins, sur la demande de trois membres ou du maire, le conseil municipal, par assés et levés, sans débat, décide si il se formera en comité secret.

Art. 55. — Le maire a seul la police de l'assemblée. Il peut faire expulser de l'auditoire ou arrêter tout individu qui trouble l'ordre. En cas de crime ou de délit, il en dresse un procès-verbal, et le procureur de la République en est immédiatement saisi.

Art. 56. — Le compte rendu de la séance est, dans la huitaine, affiché par extrait à la porte de la mairie.

Art. 57. — Les délibérations sont inscrites par ordre de date sur un registre coté et juré par le préfet ou le sous-préfet. Elles sont signées par tous les membres présents à la séance, ou mention est faite de la cause qui les a empêchés de signer.

Art. 58. — Tout habitant ou contribuable a le droit de demander communication sans déplacement, de prendre copie totale ou partielle des procès-verbaux du conseil municipal, des budgets et des comptes de la commune, des arrêtés municipaux. Chacun peut les publier sous sa responsabilité.

Art. 59. — Le conseil municipal peut former, au cours de chaque session, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'Administration, soit par l'initiative d'un de ses membres. Les commissions peuvent tenir leurs séances dans l'intervalle des sessions. Elles sont convoquées par le maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider, si le maire est absent ou empêché.

Art. 60. — Tout membre du conseil municipal qui, sans motifs reconnus légitimes par le conseil, a manqué trois convocations successives, peut être, après avoir été admis à fournir ses explications, déclaré démissionnaire par le préfet, sauf recours, dans les dix jours de la notification, devant le conseil de prefecture. Les démissions sont adressées au sous-préfet; elles sont définitives à partir de l'accusé de réception par le préfet, et, à défaut de cet accusé de réception, un mois après un nouvel envoi de la démission constatée par lettre recommandée.

MODÈLE DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL (A).

Séance (1) ordinaire du _____ du mois _____

L'an mil huit cent quatre-vingt _____, le _____ heure _____ d _____

N° D'ORDRE _____

Le Conseil municipal de la commune d _____ dûment convoqué par M. le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. (2) _____ pour la session (3) _____

PRÉSENTS: MM. _____

(1) Ordinaire ou extraordinaire.

(2) Maire, Adjoint ou Conseiller dans l'ordre du tableau.

forment la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil; M. _____ a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. le Président expose _____ (Détaillez les objets soumis à la délibération du Conseil municipal, l'un après l'autre, et exprimer le vœu du Conseil sur chacun de ces objets).

Toutes les matières a soumettre à la délibération du Conseil étant épuisées, le procès-verbal a été clos.

Après lecture faite, les membres ont signé, et M. le Président a levé la séance.

(Suivent les signatures.)

MODÈLE D'EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.

DEPARTEMENT _____

Séance (1) du _____ mil huit cent quatre-vingt _____

L'an mil huit cent quatre-vingt _____, le _____ du mois d _____ à _____ heure _____ du _____

ARRONDISSEMENT _____

CANTON _____

COMMUNE _____

Et ont les membres signés _____

Pour expédition conforme: _____

Le Maire de la Commune d _____

(Cachet de la Mairie)

MODÈLE D'AVIS DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Exécution de l'article 48 de la loi du 5 avril 1884

DEPARTEMENT _____

AVIS

ARRONDISSEMENT _____

Le Conseil municipal de la commune d _____ se réunira en session ordinaire, le _____ 18 _____, à _____ heures _____ du _____

COMMUNE _____

ORDRE DU JOUR: _____

(1) (Énumérer les affaires à examiner.)

A _____, le _____ 18 _____

Le Maire,

(Cachet de la Mairie.)

Nota. — Cet avis doit être affiché à la porte de la Mairie aussitôt après l'envoi, aux Conseillers municipaux, des lettres de convocation.

MODÈLE DE COMPTE RENDU DE SÉANCE (à placer dans la porte de la Mairie).

DEPARTEMENT _____

Exécution de l'article 56 de la loi du 5 avril 1884.

ARRONDISSEMENT _____

Compte rendu de la séance _____ ordinaire tenue par le Conseil municipal d _____ le _____ 18 _____

COMMUNE _____

Présidence de M. (2) _____

Présents: MM. _____

Absents: MM. _____

Secrétaire: M. _____

Secrétaire auxiliaire: M. _____

Les affaires à l'ordre du jour ont été examinées, discutées, et ont donné lieu aux votes ci-après:

(1) (Résumer la discussion et indiquer le vote)

POUR EXTRAIT:

A _____, le _____ 18 _____

Le (1) _____ Président, _____ Le Secrétaire,

(Cachet de la Mairie.)

Nota. — Ce compte rendu doit être affiché à la porte de la Mairie dans la huitaine qui suit le jour de la délibération.

A (Extraits de la loi du 5 avril 1884) — Art. 62. — Expédition de toute délibération est adressée dans la huitaine par le Maire au Sous-Préfet qui en constate la réception sur un registre et en délivre immédiatement récépissé. — Art. 63. — Sont nulles de plein droit: 1° Les délibérations d'un Conseil municipal portant sur un objet étranger à ses attributions ou prises hors de la réunion légale; 2° Les délibérations prises en violation d'une loi ou d'un règlement d'administration publique. — Art. 64. — Sont annulables les délibérations auxquelles auraient pris part des membres du Conseil intéressés, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires, à l'affaire qui en a fait l'objet.

NUMÉROS
D'ORDRE.

DÉLIBÉRATIONS.



Commission administrative du Bureau d'Assistance. —
Séance extraordinaire du 7 avril 1899. —

L'an 1899, le 7 avril, à 8 heures de l'après-midi, la Commission administrative du Bureau d'assistance de la commune d'Arraillies s'est réunie, en séance extraordinaire, — Les membres du Bureau d'Assistance ayant été convoqués par M. le Maire, par lettres en 3 de ce mois.

Présents: M. M. Gruille, Maire, président; Epine Louis et La Brienne Paul, délégués du Conseil municipal; Roges Pierre, Raymond Jules, Baroin Louis-Paul et Marsaut Alphonse, délégués de la Préfecture; et Raymond Henry, répartiteur domicilié à Arraillies, délégué par M. le Sous-Préfet, pour assister, avec voix consultative, aux séances de la Commission.

La séance a été ouverte et M. Marsaut a été nommé secrétaire.

Ordre du jour:

- 1° Certificat d'indigence du sieur Bussereau François,
- 2° Certificat d'impossibilité, pour le sieur Bussereau François, de subvenir par le travail aux nécessités de la vie.

1° Certificat d'indigence du sieur Bussereau François.

La Commission administrative du Bureau d'Assistance certifie que le sieur Bussereau François, âgé de 44 ans, demeurant au Grand Pas, commune d'Arraillies, est indigent.

2° Certificat d'impossibilité, pour le sieur Bussereau François, de subvenir par le travail aux nécessités de la vie.

M. le Maire expose que, dans sa séance du 19 février 1899, le Conseil municipal d'Arraillies a proposé un secours à domicile de cent vingt francs, pour l'année

1899, en faveur de Bussereau François, âgé de soixante et onze ans, demeurant au Grand Pas, en cette commune. La Commission administrative, approuvant la proposition ci-dessus, certifie que le sieur Bussereau François est dans l'impossibilité de subvenir par le travail aux nécessités de la vie, et il présente à l'appui un certificat du Docteur Couchois à Châtelierault, l'un des médecins du Service de l'Assistance médicale gratuite.

Fait en la Mairie d'Availles, les heures, jours, mois et an d'autre part.

Et, après lecture, les membres du Bureau d'Assistance ont signé.

Leprieux noyer

Raymond jues

A. Crunige
Alexandre Brossard

P. Baudry

P. Raymond

Conseil municipal. — Séance extraordinaire du 7 avril 1899.

L'an mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf, le sept avril, à une heure et demie de l'après-midi, le Conseil municipal de la Commune d'Availles s'est réuni en séance extraordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. le Maire. — Les membres du Conseil ayant été convoqués par lettre du 2 de ce mois, — Et la réunion ayant été annoncée conformément à la loi.

Étaient présents: M. M. Girardeau François, Maire; Louis, Cruze Arrou, Grandin Henry, Saisneau Joseph, Epine Louis, Dubionne Paul, Rabault Celestin, adjoint, et Crunille Arrien, maire, formant la majorité des membres en service.

Absents: M. M. Lachy Théobald, Antigny Sincère et Saisneau Paul.

La séance a été ouverte et M. Saisneau Joseph a été nommé secrétaire.

Ordre du jour:

- 1^o Secours aux vieillards âgés de plus de 70 ans, infirmes et sans ressources.
 - 2^o Demande de secours en faveur du sieur Debain François, père de 10 enfants.
-
- 1^o Secours aux vieillards âgés de plus de 70 ans, infirmes et sans ressources.

M. le Maire donne lecture au Conseil d'une Note de M. le Sous-Prefet en date du 2 mars, indiquant les recensements ou compléments qu'il est nécessaire d'apporter à la délibération du 19 février 1899, relative aux secours aux vieillards infirmes.

En ce qui concerne le vote des ressources, le Conseil, maintenant les votes émis dans sa précédente délibération, déclare voter sept dixièmes de centime, à titre d'imposition extraordinaire, ce qui produit une ressource extraordinaire de 46,89 au lieu de 36. D'autre part, il déclare que la dépense de 36,89 votée le 19 février 1899, sera être inscrite au budget des dépenses extraordinaires.

Ensuite M. le Maire communique au Conseil:

- 1^o un certificat du maire constatant que le sieur Bussereau François est Français.
- 2^o une délibération du Bureau d'Assistance attestant que le sieur Bussereau François est indigent.
- 3^o une délibération du même bureau d'assistance attestant que le sieur Bussereau François est dans l'impossibilité de subvenir par le travail aux nécessités de la vie, la dite délibération s'appuyant sur un certificat conforme du Docteur Couchois, l'un des médecins du service

NUMÉROS
D'ORDRE.

DELIBERATIONS.

de l'assistance médicale gratuite;
 1^o Le certificat du Docteur Couchais ci-dessus mentionné.
 Tout le dossier ainsi constitué sera immédiatement remis à M. le Sous-Préfet de Châtelleraut pour être transmis le plus tôt possible au Conseil Général par les soins de M. le Préfet de la Vienne, afin qu'il puisse être statué par le Conseil Général dans sa session en présent mois d'août.

2^o Demande de secours en faveur du sieur
 Debain François, père de 10 enfants.

M. le Maire expose que le sieur Debain François, âgé de 45 ans, carrier, demeurant à Fontbeurre, commune d'Arvillles, a des charges de famille des plus considérables. Il est père de 10 enfants et le onzième sera le jour assés prochainement. Les six enfants ont les âges suivants: 11 ans, 11 ans, 13 ans, 11 ans, 10 ans, 8 ans, 7 ans, 5 ans, 3 ans, 1 an.

Le Conseil est unanimement d'avis que la bonne conduite et les habitudes laborieuses de Debain méritent qu'on s'occupe à son secours et il prie Monsieur le Préfet de la Vienne de vouloir bien intercéder pour obtenir de l'Etat un secours de six cents francs.

Fait en la Mairie d'Arvillles, les heures, jour, mois et an d'autre part.

Et, après lecture, les membres du Conseil municipal présents, sauf M. Giraudreau qui a déclaré ne pas le savoir, ont signé 1.

A. Creuzier
 C. Robault
 J. J. J.
 a. Creuzier
 H. J. J.
 Grandjeu

Commission administrative du Bureau d'Assistance. — 2^e session ord. 1199.

NUMÉROS
D'ORDRE.

DELIBERATIONS.

Le 1^{er} au mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf, le dimanche onze juin, à une heure et demie de l'après-midi, le Commission administrative du Bureau d'Assistance de la Commune d'Arvillles s'est réunie, conformément aux dispositions de l'art. 12 de la loi du 14 juillet 1898 sur l'Assistance médicale gratuite, pour procéder à la révision de la liste des Indigents qui ont été admis à l'Assistance médicale en 1898.

Président, M. M. Creuzier, Arrien, maire;
 Président, Epine Louis et Debrion Charles, délégués du Conseil municipal;
 Roger Desus, Raymond Juchs, Martin Louis-Paul et Marsaud Alexandre, délégués de la Préfecture; et Raymond Henry répartiteur domicilié à Arvillles, délégué par M. le Sous-Préfet pour assister, avec ses consultants, aux séances de la Commission.

La Commission administrative ne voit aucun changement à apporter à la liste des indigents admis à l'Assistance médicale gratuite, telle qu'elle a été arrêtée le six-neuf février dernier. En conséquence le nombre des inscrits est maintenu à 117.

Fait en la Mairie d'Arvillles, les heures, jour, mois et an ci-dessus.

Et, après lecture, les membres du Bureau d'Assistance ont tous signé.

A. Creuzier
 Raymond Juchs
 Epine Louis
 Marsaud Alexandre
 Debrion Charles
 Roger Desus

Conseil municipal. — 2^e session ordinaire de 1899.
 1^{re} séance (11 juin 1899.)

Le 1^{er} au mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf, le dimanche onze juin, à deux heures de l'après-midi, le Conseil municipal de la Commune d'Arvillles s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. le Maire, pour la tenue de la séance

NUMÉROS
D'ORDRE.

DELIBERATIONS.

session ordinaire de 1899. — Les membres du Conseil ayant été convoqués par lettres du 7 de ce mois, — Et la réunion ayant été annoncée compromise à la loi.

Présents: M. A. Gruille Arrien, maire; Rabault-Célestin, adjoint; Girardeau François, Morin Louis François, Creuzé Arrien, Grandin Henry, Antigny Lucien, Saireau Joseph, Epine Louis, Delionne Paul et Saireau Paul. Étant, formant la majorité des membres en exercice.

Absent: M. Sauty Florent.

La séance a été ouverte et M. Saireau Joseph a été reconnu secrétaire.

Ordre du jour:

- 1^o Révision de la Liste des Indigents.
 - 2^o Compte rendu des recettes et dépenses de l'exercice 1898.
 - 3^o Budget additionnel de 1899.
 - 4^o Budget primitif de 1900.
 - 5^o Vote des impositions relatives aux chemins.
 - 6^o Vote des impositions extraordinaires autres que celles relatives aux chemins.
- 1^o Révision de la Liste des Indigents.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la délibération de la Commission administrative du Bureau d'Assistance, adopte le même avis et maintient à 47 le nombre des inscrits.

2^o Compte rendu des Recettes et Dépenses de l'exercice 1898.

M. le Maire soumet à l'examen du Conseil municipal les Comptes de gestion de 1898 présentés par M. Dubois, Receveur municipal, du 1^{er} janvier 1898 au 31 février 1899, et par M. Vanebert, Receveur municipal, du 1^{er} mars au 31 mars 1899, date à laquelle prend fin la gestion de l'exercice 1898.

Après examen de ces pièces, le Conseil municipal entend qu'il plaise au Conseil de Préfecture d'approuver ces comptes, qui ne donnent lieu à aucune observation.

Le Conseil procède ensuite à l'examen du Compte

NUMÉROS
D'ORDRE.

DELIBERATIONS.

administratif de 1898. Pour cet examen, le Conseil est pour: Président M. Epine Louis, conseiller municipal.

Le Compte administratif présenté par M. le Maire, est l'accord avec les Comptes de gestion de M. M. les Receveurs municipaux, et ne donne lieu à aucune observation. Le Conseil municipal l'approuve.

Le Conseil décide de se réunir à nouveau, pour la suite des travaux de la session, le dimanche 18 juin prochain.

Fait en la Mairie d'Arvillies, le huit, jour, mois et an d'acte port.

Et, après lecture, les membres du Conseil présents ont souscrit, excepté M. Girardeau François qui a déclaré ne pas le savoir.

A. Gruille
a. Creuzé J. Dubois Epine Grandin
C. Rabault Paul Saireau
Maires Saireau Joseph, Delionne Paul

Conseil municipal. — 2^e session ordinaire de 1899.

2^e séance (18 juin 1899.)

Le huit, jour, mois et an d'acte port, le dimanche dix-huit juin, à deux heures de l'après-midi, le Conseil municipal de la Commune d'Arvillies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. le Maire, pour la continuation de la sixième session ordinaire de 1899. — Les membres du Conseil ayant été convoqués par lettres du 14 de ce mois, — Et la réunion ayant été annoncée compromise à la loi.

Présents: M. A. Gruille Arrien, maire; Rabault-Célestin, adjoint; Girardeau François, Morin Louis François, Creuzé Arrien, Grandin Henry, Antigny Lucien, Saireau Joseph, Epine Louis, Delionne Paul et Saireau Paul. Étant, formant la majorité des membres en exercice.

NUMÉROS
D'ORDRE.

DELIBÉRATIONS.

Absent: M. Paul Florant.
La séance a été ouverte et M. Laisseau a été nommé secrétaire.

Ordre du jour:

- 1^o Budget additionnel de 1899.
- 2^o Demande de subvention au Conseil général.

1^o Budget additionnel de 1899.

Monsieur le Maire soumet au Conseil le Budget additionnel de 1899, qui a déjà fait l'objet d'un examen sommaire dans la séance du 11 juin dernier.

Ce budget donne lieu aux observations suivantes:

Les articles 4 et 5 se rapportent à des sommes restant à payer au 31 mars 1898.

L'article 6 se rapporte à la réparation faite d'urgence à la toiture de l'église de Duingay. M. le Maire rappelle que cette dépense a été approuvée précédemment par le Conseil municipal.

M. le Maire expose que la dépense totale s'élève à la somme de 466,50. Cette somme pourrait être payée comme il suit:

Subscription des paroissiens de l'église de Duingay...	172,50
Contribution de la Commune d'Arvillies...	143,90
Subvention à solliciter du Conseil Général par délibération spéciale...	150,00
Total égal	466,40

Le Conseil approuve la proposition de M. le Maire.

L'article 7 est une dépense inscrite conformément aux instructions de la lettre de M. le Préfet de la Vienne en date du 9 mars 1899.

Le Conseil approuve le Budget additionnel, dans son ensemble, à l'unanimité.

2^o Demande de subvention au Conseil Général.

Monsieur le Maire expose que la toiture de l'église de

NUMÉROS
D'ORDRE.

DELIBÉRATIONS.

Duingay menaçant ruine, l'Administration municipale a fait procéder d'urgence à la réparation de la dite toiture, afin d'éviter qu'un accident survenant à l'improviste ne fût causé une dépense beaucoup plus considérable. Les paroissiens de l'église de Duingay, ayant été invités à faire d'abord un sacrifice personnel, la souscription ouverte parmi eux a produit 172,50. Le Conseil municipal d'Arvillies a voté dans le Budget additionnel une somme de 143,90 en exprimant le vœu qu'une subvention de 150 soit sollicitée du Conseil Général. Le Conseil, approuvant les explications qui précèdent, prie Monsieur le Préfet de la Vienne, à l'unanimité, de vouloir bien solliciter du Conseil Général une subvention de 150, à titre de contribution à la dépense conservatoire faite d'urgence pour la réparation de la toiture de l'église de Duingay.

Toutes les pièces relatives à cette affaire ont été précédemment transmises à M. le Préfet de la Vienne pour obtenir que les 172,50 produits par la souscription volontaire, puissent être versés par le trésorier de la Fabrique de Duingay à M. le Receveur Municipal d'Arvillies et remis par ce dernier, à titre d'acompte, à l'entrepreneur du travaux exécutés dans le mois de janvier 1899.

Fait en la Mairie d'Arvillies, les heures, jours, mois et an d'autre part.

Et, après lecture, les membres du Conseil présents ont signé, excepté M. Girardreau François qui a déclaré ne pas le savoir.

Moinj Long J. P. Perrin
Grandjean Paul Laisseau C. P. Perrin
Conseil municipal. — 2^e session ordinaire de 1899.
3^e séance (5 juillet 1899.)

P an mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf, le

NUMEROS
D'ORDRE.

DÉLIBÉRATIONS.

cinq juillet, à une heure de l'après-midi, le Conseil municipal de la commune d'Arvillies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. le Maire pour la continuation de la deuxième session ordinaire de 1899. — Les membres du Conseil ayant été convoqués par lettres du 1^{er} juillet courant, — Et la réunion ayant été annoncée conformément à la loi.

Étaient présents: M. M. Grunille Secrétaire, maire, Rabault Clésin, adjoint; Girardeau François, Alvin Louis, George Adrien, Grandin Henry, Fostigny Lucien, Laisseau Joseph, Epine Louis, Debienne Paul et Laisseau Paul-Léonel, formant la majorité des membres en exercice.

Absent: M. Lamy Florent.

Conformément à l'art. 53 de la loi du 5 août 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil: M. Laisseau Joseph ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Ordre du jour:

- 1^o Budget primitif de 1900.
- 2^o Vote des Impositions relatives aux chemins.
- 3^o Vote des Impositions extraordinaires autres que celles relatives aux chemins.

1^o Budget primitif de 1900. —
M. le Maire surint au Conseil le Budget primitif de 1900. Tous les articles de ce Budget sont votés par le Conseil à l'unanimité.

2^o Vote des Impositions relatives aux chemins.

Le Conseil, se conformant à l'art. 17 de même en ce qui concerne M. le Maire en date du 29 avril 1899, a voté:

- 1^o 3 centimes de prestation en nature évalués à 2142. ^f
 - 2^o 5 centimes spéciaux ordinaires évalués à 287. 89
 - 3^o 3 centimes add^{itionnels} pour l'entretien des chemins vicinaux ordinaires (art. 141 de la loi du 5 août 1884) 133. 76
- à reporter 2 2602. 63

NUMEROS
D'ORDRE.

DÉLIBÉRATIONS.

- Report 2602. 63
- 4^o 13 autres centimes additionnels pour complément d'entretien des chemins vicinaux ordinaires 742. 38
 - 5^o Total annuité due à la Caisse vicinale 392. 00
- Le service total pour l'entretien des chemins s'élève à 3743. 01
- se décomposant ainsi:
- 1^o Pour remboursement d'emprunts 392. 00
 - 2^o Pour les chemins de 5^o communication n^{os} 9 et 10 1619. 93
 - 3^o Pour les chemins vicinaux ordinaires 1731. 08
- Total égal 3743. 01.

3^o Vote des impositions extraordinaires autres que celles relatives aux chemins.

Le conseil vote ensuite les impositions extraordinaires suivantes savoir:

- 1^o Le salaire du Gard-Charbonnet 190. 00
- 2^o Le 1/2 annuité due à la Caisse des écoles 106. 00
- 3^o Part de la Commune dans l'Assistance médicale gratuite 62. 25
- 4^o Provision aux vieillards infirmes: 0,7 de centime 40. 00
- 5^o Le total des dépenses obligatoires et facultatives, nécessaires pour équilibrer le Budget 554. 77.

Plus rien se trouvant à l'ordre du jour, la deuxième session a été close.

Fait en la Mairie d'Arvillies, les heures, jours, mois et an d'après fait.

Après lecture, les membres du Conseil présents ont signé, excepté M. Girardeau François qui a déclaré ne pas le savoir.

Le Maire: Laisseau Joseph
 Le Secrétaire: Rabault Clésin
 A. Lamy Florent, J. Laisseau Paul, G. Rabault Paul-Léonel
 a. Debienne Paul, Epine Louis, Fostigny Lucien, Grandin Henry
 Commission administrative du Bureau d'Assistance — 3^e session de 1899.

Le présent procès-verbal a été lu et adopté, le dimanche vingt-quatre septembre, à une heure et demie de l'après-midi,

NUMÉROS
D'ORDRE.

DÉLIBÉRATIONS.

la Commission administrative du Bureau d'assistance de la commune d'Availles s'est réunie, conformément aux dispositions de l'art. 12 de la loi du 15 juillet 1893, sur l'assistance médicale gratuite, pour procéder à la révision de la Liste des Indigents qui ont été admis à l'assistance médicale en 1899.

Etaient présents: M. M. Gruille Adrien, maire, président; Lepine Louis et Dubionne Paul, délégués du Conseil municipal; Boyssé Pierre; Raymond Jules, Bardier Jean-Paul et Marsaud Alexandre, délégués de la commune; et Raymond Remy, répartiteur domicilié à Availles, délégué par Monsieur le Sous-Préfet pour assister, avec ses consultants, aux séances de la Commission.

Monsieur le Maire informe la Commission que la nommée Nairi Franckette, épouse de Dubain Celestin, née à Saint-Cyr (Vienne) le 28 juillet 1857, atteinte de pleurésie chronique grave, mère de trois enfants et indigente, a été admise d'urgence au bénéfice de l'assistance médicale gratuite le 23 juillet 1899.

La Commission approuve cette admission.
Fait en la Mairie d'Availles, le huit, jour, mois et an d'août 1899.

Et, après lecture, les membres du Bureau d'assistance ont signé.

Boysse Pierre, Raymond Jules, Marsaud Alexandre, Gruille Adrien, Lepine Louis, Dubionne Paul, Remy Raymond
Conseil municipal. — 3^e session ordinaire de 1899.

Le vingt-huit août quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-quatre du mois de septembre, à deux heures du soir, le Conseil municipal de la commune d'Availles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses

NUMÉROS
D'ORDRE.

DÉLIBÉRATIONS.

séances, sous la présidence de Monsieur le Maire pour la 3^e session ordinaire de 1899.

Etaient présents: M. M. Gruille Adrien, maire, Rabault Celestin, adjoint, Morin Louis, Bruyèr Adrien, Grandjeu Remy, Antigny Lucien, Saiveau Joseph, Grandjeu François, Lepine Louis, Dubionne Paul et Surcou Paul-Crist, formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil; M. Antigny Lucien, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Ordre du jour:

- 1^o Révision de la Liste des Indigents.
2^o Nomination de deux délégués chargés de dresser la liste électorale consultative pour 1899.
3^o Comptes et Budget de la Fabrique d'Availles.

1^o Révision de la Liste des Indigents.

Monsieur le Président expose que les membres du Bureau d'assistance viennent de se réunir à une heure et demi pour dresser la Liste des Indigents.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la délibération de la Commission administrative du Bureau d'assistance, adopte le même avis.

2^o Nomination de deux délégués chargés de dresser la Liste électorale consultative pour 1899.

Monsieur le Président fait connaître au Conseil municipal qu'il y a lieu de procéder à la nomination de deux conseillers municipaux qui seront chargés de dresser la Liste électorale consultative pour les élections du mois de décembre 1899.

Et immédiatement, le Conseil désigne M. M. Lepine Louis et Morin Louis.

3^o Comptes et Budget de la Fabrique d'Availles.

NUMÉROS D'ORDRE.	DELIBÉRATIONS.																								
	<p align="center">Exercice 1897.</p> <p>Les recettes et dépenses se résument comme il suit:</p> <p>1^o Recettes.</p> <table border="0"> <tr> <td>Excédent des recettes de l'exercice 1897.</td> <td align="right">180. 94</td> </tr> <tr> <td>Recettes de l'exercice 1898.</td> <td align="right">282. 01</td> </tr> <tr> <td align="right">Total</td> <td align="right">462. 95</td> </tr> </table> <p>2^o Dépenses.</p> <table border="0"> <tr> <td>Dépenses de l'exercice 1898.</td> <td align="right">247. 90</td> </tr> <tr> <td>Excédent de recettes de l'exercice 1898.</td> <td align="right">215. 05</td> </tr> <tr> <td align="right">Total</td> <td align="right">462. 95</td> </tr> </table> <p align="center">Exercice 1899.</p> <p>Le Budget de 1899 se résume ainsi:</p> <table border="0"> <tr> <td>Recettes</td> <td align="right">272. 50</td> </tr> <tr> <td>Dépenses</td> <td align="right">272. 50</td> </tr> <tr> <td align="right">Différence</td> <td align="center">" - "</td> </tr> </table> <p align="center">Exercice 1900.</p> <p>Le Budget de 1900 se résume ainsi:</p> <table border="0"> <tr> <td>Recettes</td> <td align="right">272. 50</td> </tr> <tr> <td>Dépenses</td> <td align="right">272. 50</td> </tr> <tr> <td align="right">Différence</td> <td align="center">" - "</td> </tr> </table> <p>Le Conseil, après avoir pris connaissance des renseignements qui précèdent, déclare n'avoir à faire aucune observation.</p> <p>Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la session a été close.</p> <p>Fait en la Mairie d'Arvillies, les heures, jours, mois et an d'entre par.</p> <p>Et, après lecture, les Conseillers présents ont signé, excepté M. Grandjean qui a déclaré ne pas le savoir.</p> <p>Le Maire: <i>J. Brunet</i> A. Gruille <i>J. Brunet</i> B. Frottey <i>Grandjean</i> Paul Sureau C. Creuzé</p>	Excédent des recettes de l'exercice 1897.	180. 94	Recettes de l'exercice 1898.	282. 01	Total	462. 95	Dépenses de l'exercice 1898.	247. 90	Excédent de recettes de l'exercice 1898.	215. 05	Total	462. 95	Recettes	272. 50	Dépenses	272. 50	Différence	" - "	Recettes	272. 50	Dépenses	272. 50	Différence	" - "
Excédent des recettes de l'exercice 1897.	180. 94																								
Recettes de l'exercice 1898.	282. 01																								
Total	462. 95																								
Dépenses de l'exercice 1898.	247. 90																								
Excédent de recettes de l'exercice 1898.	215. 05																								
Total	462. 95																								
Recettes	272. 50																								
Dépenses	272. 50																								
Différence	" - "																								
Recettes	272. 50																								
Dépenses	272. 50																								
Différence	" - "																								

NUMÉROS D'ORDRE.	DELIBÉRATIONS.
	<p>Commission administrative du Bureau d'Assistance. 4^e session ordinaire de 1899.</p> <p align="center">1^o</p> <p>Le samedi huit cent quatre-vingt-dix-neuf, le dimanche six décembre, à une heure et demie de l'après-midi, la Commission administrative du Bureau d'Assistance de la Commune d'Arvillies s'est réunie, conformément aux dispositions de l'art. 18 du 14 juillet 1893, sur l'Assistance médicale gratuite, pour procéder à la révision de la Liste des Indigents qui ont été admis à l'Assistance médicale en 1899.</p> <p>Présents: M. M. Gruille, Maire, président; J. Brunet et Dubrion, délégués du Conseil municipal; J. Brunet, J. Brunet, Raymond Jules, Bardin, Duru, Paul et Marquis Alexandre, délégués de la Préfecture; et Raymond Remy, répartiteur de famille à Arvillies, délégué par M. le Sous-Préfet, pour assister, avec une consultative, aux séances de la Commission.</p> <p align="center">Ordre du jour:</p> <p>1^o Révision de la Liste des Indigents.</p> <p>2^o Pension Bussereau, avis de la Commission.</p> <p align="center">1^o Révision de la Liste des Indigents.</p> <p>La Commission administrative ne voit aucun changement à apporter à la Liste des Indigents admis à l'Assistance médicale gratuite, telle qu'elle a été arrêtée le 24 septembre dernier. En conséquence le nombre des inscrits est maintenu à 48.</p> <p align="center">2^o Pension Bussereau; avis de la Commission.</p> <p>La Commission, consultée sur le point de savoir s'il y a lieu d'attribuer une pension de 120 francs à Bussereau François, âgé de 42 ans, émet un avis favorable.</p> <p>Fait en la Mairie d'Arvillies, les heures, jours, mois et an ci-dessus.</p> <p>Et, après lecture, les membres du Bureau d'Assistance ont signé: Bardin Alexandre, Raymond Remy, J. Brunet, J. Brunet, Raymond Jules.</p>

NUMÉROS D'ORDRE.	DÉLIBÉRATIONS.
	<p>Conseil municipal. — 4^e session ordinaire de 1879.</p> <p>Le soir huit cent quatre-vingt-dix-neuf, le dimanche dix décembre à deux heures du soir, le conseil municipal de la commune d'Asnelles s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. le Maire, pour la tenue de la 4^e session ordinaire de 1879. — Les membres du conseil ayant été convoqués par lettres du 6 de ce mois, — Et la réunion ayant été annoncée conformément à la loi.</p> <p>Présent: M. M. Gruille Adrien, maire; Sabault Chotin, adjoint; Graudeau François, Mesin Louis, Couzi Adrien, Grandin Henry, Antigny Sincère, Saisseau Joseph, Epine Louis, Dubionne Paul, et Saisseau Paul-Célest, formant la majorité des membres en exercice.</p> <p>Absent: M. Saut, Florent.</p> <p>Le séance est ouverte et M. Antigny Sincère a été nommé secrétaire.</p> <p>Ordre du jour:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1^o Revision de la Liste des Contribuables. 2^o Nomination des délégués chargés de reviser la Liste électorale en 1900. 3^o Liste des 20 contribuables fonciers parmi lesquels seront choisis les répartiteurs pour l'année 1900. 4^o Réparations à l'église de Pringay. 5^o Demande de pension pour le sieur Bussereau François. 6^o Approbation du Budget des chemins vicinaux pour l'exercice 1900. <p>1^o Revision de la Liste des Contribuables.</p> <p>Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de la délibération de la Commission administrative du Bureau d'Asnelles, en date de ce jour, adopte le même avis et maintient à 48 le nombre des inscrits.</p> <p>2^o Nomination des délégués chargés de reviser la Liste électorale en 1900.</p> <p>Nommant le Maire surpren le conseil qui il y a lieu de nommer les délégués qui seront chargés de dresser, dans les 10 premiers jours de Janvier 1900, le tableau des rectifications à faire à la Liste électorale</p>

NUMÉROS D'ORDRE.	DÉLIBÉRATIONS.
	<p>arrêté le 2 Mars dernier, et de juger les réclamations qui pourront se produire du 11 Janvier au 1^{er} Février inclusivement.</p> <p>Et aussitôt le Conseil a désigné:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1^o Pour dresser le tableau rectificatif, conjointement avec le maire et le délégué de la Préfecture: M. Epine Louis; 2^o Pour statuer sur les réclamations, de concert avec les membres de la 1^{re} Commission, M. M. Antigny Sincère et Saisseau Joseph. 3^o Liste des 20 Contribuables fonciers parmi lesquels seront choisis les répartiteurs pour l'année 1900. <p>Le conseil, sur la proposition de M. le Maire, a dressé la Liste des Contribuables fonciers parmi lesquels l'Administration supérieure désignera les répartiteurs titulaires et les répartiteurs suppléants pour 1900.</p> <p>Ce sont: M. M. Couzi Adrien, Millet Alfred, Saisseau Joseph, Barin Louis, Epine Louis, Epine François, Raymond Henry, Antigny Sincère, Dubionne Paul, Saisseau Paul-Célest, Graudeau François, Epine Louis.</p> <p>Ces propriétaires fonciers habitant la Commune d'Asnelles.</p> <p>Et 2^o M. M. Darille Louis et Humbert Augustin, domiciliés en la Commune de Lion; Gruille Sabot et Raymond Eugène, domiciliés en la Commune de Vaucelles St. Vierge; Doucet Pierre et Deguerne Yvain, domiciliés en la Commune de Monthois; Sait François et Saisseau Louis, domiciliés en la Commune de Châtellerauld.</p> <p>Ces propriétaires fonciers habitant hors de la Commune d'Asnelles, mais dans un rayon de deux myriamètres.</p> <p>4^o Réparations à l'église de Pringay</p> <p>Par décision du 26 août 1879, le conseil général de la Seine a accordé un secours de cent francs à la Commune d'Asnelles pour l'aider à payer la dépense des réparations faites à l'église de la paroisse de Pringay. La commune d'Asnelles avait demandé 150 francs. Il y a donc à couvrir un déficit de 50 francs.</p> <p>Le conseil municipal adresse ses remerciements au Conseil Général et vote une somme de cinquante francs à prélever sur le crédit</p>

Maire, n. 1. — Répertoire des délibérations. — Interpr. — Paris. — Imp. Paul Henry (G.) 252 r. St. M.

pour dépenses imprévues du Budget additionnel de 1877.
5^e Demande de pension pour le sieur Bussereau François.
M. le Maire rappelle que, par délibération du 3 juillet 1877, le Conseil a voté sept dixièmes de centimes, soit 40 francs, au titre du Budget de 1900, pour attribution, pendant l'année 1900, au sieur Bussereau François, d'une pension de 120 francs, dont 30 p. 100 sont à la charge de la Commune et 70 p. 100 à la charge du Département et de l'Etat.

Cette demande de pension est renouvelée aujourd'hui par le Conseil et accompagnée des pièces suivantes, savoir:

- 1^o la délibération du Conseil municipal votant les sommes nécessaires pour constituer le contingent communal de la dite pension;
- 2^o une copie, sur papier libre, de l'acte de naissance de Bussereau François, où il résulte qu'il est âgé de 72 ans;
- 3^o l'acte Certificat d'indigence;
- 4^o une délibération du Bureau d'Assistance faisant connaître l'avis du Bureau sur l'admission à la pension;
- 5^o un certificat du Docteur Couchois, médecin à Châtellerauld, constatant l'incapacité de travail de Bussereau;
- 6^o un certificat du même médecin constatant son état d'infirmité.

6^e Approbation du Budget des chemins vicinaux pour l'exercice 1900.

Monsieur le Maire surmont à l'examen du Conseil le Budget des ressources, des travaux et des dépenses des chemins vicinaux ordinaires.

Ce Budget s'éleve en recettes et en dépenses à la somme de 3783, 43. En ce qui concerne les recettes, la dite somme de 3783, 43, contient 1333, 38 de ressources extraordinaires, dont 409, 58 pour remboursement d'emprunts et 1923, 80 pour entretien, en ce qui concerne les dépenses, le total se décompose de la manière suivante:

1 ^o Contingent des chemins de grande communication	1633, 10
2 ^o Entretien des Chemins vicinaux	2150, 03
Total	3783, 43

La somme de 2150, 03 se détaille comme il suit:

1 ^o Salaire des cantonniers communaux	720, 70
2 ^o Id. du cantonnier chef surveillant	50, 00
3 ^o Travaux divers d'entretien en nature ou en argent	970, 29
4 ^o Remboursement d'emprunts et intérêts	409, 04

Total... 2150, 03

Après examen, le Conseil approuve ce Budget à l'unanimité.
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la session a été close.
Fait en la Mairie d'Availles, les heures, jour, mois et an d'au-dessus, par Et, après lecture, les membres du Conseil municipal présents ont signé, excepté M. Girardeau François qui a déclaré ne pas le savoir.

Saiveau J. A. Creuzé
 Leprieux Rabault
 Grandin Paul Serreau
 Mourin C. Creuzé

Procès verbal de l'élection de 2 délégués et de 1 suppléant en vue des élections sénatoriales.

L'an mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-quatre décembre, à une heure du soir, le Conseil municipal de la commune d'Availles s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Adrien Creuille, maire.

Étaient présents M. et les Conseillers municipaux: Adrien Creuille, Célestin Rabault, Adrien Creuzé, Louis Leprieux, Paul Debrienne, Sincère Antigny, Florent Lantz, Paul Serreau, Louis Mourin, Remy Grandin, François Girardeau et Joseph Saiveau.
Le Conseil a élu pour secrétaire M. Joseph Saiveau.
M. le Président a donné lecture.

1^o Des articles de la loi organique du 2 Août 1875 sur les élections des sénateurs, modifiés par la loi du 9 décembre 1884;

NUMÉROS
D'ORDRE.

DÉLIBÉRATIONS.

2° Du décret de convocation des Conseils municipaux à l'effet de procéder à l'élection de leurs délégués et suppléants en vue de l'élection sénatoriale qui doit avoir lieu le 28 janvier prochain dans le département;
3° De l'article 1, paragraphe 3, de la loi du 30 décembre 1875 et des articles 3 et 4 du décret du 3 janvier 1876 visés dans le décret de convocation.

Election des délégués.

1° Boule de Scrutin.

Le Président a ensuite invité le Conseil à procéder, sans débat, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection de deux délégués.

Chaque Conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis formellement au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a commencé à deux heures. Il a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	12
À déduire :	"
Reste pour le nombre des suffrages exprimés	12
Majorité absolue	7

Ont obtenu :

M. Adrien Breuille	12 voix
M. Adrien Creuzé	11 "
M. Celestin Rabault	1 "

Ont réuni la majorité absolue et ont été proclamés délégués :

M. Adrien Breuille, qui a déclaré accepter le mandat.
M. Adrien Creuzé, qui a déclaré également accepter le mandat.

Election du suppléant.

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection d'un suppléant.

1° Boule de Scrutin.

Le dépouillement du scrutin qui a suivi immédiatement le dépôt des votes a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	12
À déduire :	"
Reste pour le nombre des suffrages exprimés	12
Majorité absolue	7

NUMÉROS
D'ORDRE.

DÉLIBÉRATIONS.

Ont obtenu :

M. Celestin Rabault	11 voix
M. Senier Antigny	1 "

A réuni la majorité absolue et a été proclamé suppléant :

M. Celestin Rabault, qui a déclaré accepter le mandat.

La séance a été levée à deux heures et demie.

Et, après lecture du présent procès-verbal, les membres du Conseil ont signé, excepté M. Giraudau qui a déclaré ne pas le savoir.

Le Président, Le Secrétaire, Les membres du Conseil m. et,

A. Breuille
G. Creuzé
C. Rabault
A. Antigny
G. Lepine
P. Oubronne

Commission administrative du Bureau d'Assistance - 1^{re} Session de 1900.

En un mil neuf cent, le dimanche onze Mars, à une heure et demie du soir, la Commission administrative du Bureau d'Assistance de la commune d'Arailles s'est réunie, conformément aux dispositions de l'art. 12 de la loi du 15 juillet 1893 sur l'Assistance médicale gratuite, pour dresser la Liste des personnes qui seront admises à l'Assistance médicale en 1900.

Étaient présents : M. H. Breuille Adrien, maire, président, Lépine Louis et Oubronne Paul, délégués du Conseil municipal, Houx Jean, Raymond Jules, Bardin Paul et Marsaud Abaandon, délégués de la Préfecture, et Raymond Remy, répartiteur domicilié à Arailles, délégué par Monsieur le Sous-Préfet, pour assister, avec voix consultative, aux séances de la Commission.

La Commission administrative du Bureau d'Assistance a établi pour 1900 la Liste de personnes qui, en cas de maladie, seront admises à l'Assistance médicale gratuite en l'année 1900, et qui sera soumise au Conseil municipal dans sa prochaine séance.

Cette Liste, dressée en double expédition, comprend cinquante-trois

NUMÉROS D'ORDRE.	DÉLIBÉRATIONS.
	<p>nom.</p> <p>Fait en la Mairie d'Availles, le heure, jour, mois et an d'au-dessus part.</p> <p>Et, après lecture, les membres du Bureau d'Assistance ont signé :</p> <p style="text-align: right;">A. Kreiss, P. Brouin, J. Sauveau H. Sauveau, A. Aliégand, G. Grandin</p> <p>Conseil municipal. — 1^{re} Session ordinaire de 1900</p> <p>L'an mil neuf cent, le dimanche onze Mars, à deux heures du soir, le Conseil municipal de la Commune d'Availles est réuni à la mairie sous la présidence de M. Breuille Adrien, pour la tenue de la première session ordinaire de 1900. — Les membres du Conseil ayant été convoqués par lettres du 5 de ce mois. — Et la réunion ayant été annoncée conformément à la loi.</p> <p>Étaient présents : M. H. Breuille Adrien, maire, Rabault Célestin, adjoint, Guascardou François, Creuzé Adrien, Grandin Remy, Antigny Sennère, Sauveau Joseph, Moreau Louis, Leprieu Louis, Dehionne Paul et Serreau Paul, formant la majorité des membres en exercice.</p> <p>Absent : M. Farcy Florent.</p> <p>La séance a été ouverte et M. Sauveau Joseph a été nommé secrétaire.</p> <p>Ordre du jour :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1^o Liste des Indigents 2^o Demande de dispense à titre de soutien de famille. 3^o Approbation des Soumissions Légit François et Caquet Firmin 4^o Vote d'un secours de 10^{fr}. par mois pour le sieur Cognie Barthélemy, garde champêtre démissionnaire. <p>1^o Confection de la Liste des Indigents.</p> <p>Monsieur le Maire soumis à l'examen du Conseil municipal la Liste nominative des personnes qui, en cas de maladie, doivent être admises à l'Assistance médicale gratuite pendant l'année 1900.</p> <p>Cette liste, dressée en double expédition par la Commission du Bureau d'Assistance dans sa réunion de ce jour, à une heure et demie,</p>

NUMÉROS D'ORDRE.	DÉLIBÉRATIONS.
	<p>comprend cinquante-six inscriptions qui, toutes paraissant justifiées, ont été maintenues par le Conseil municipal après délibération en Comité secret.</p> <p>2^o Demande de dispense à titre de soutien de famille.</p> <p>Monsieur le Maire soumis à l'examen du Conseil municipal une demande du sieur Thomas Alexandre Eugène, soldat de la classe de 1874, affecté au 2^o Régiment territorial d'Artillerie à Poitiers, affublé le 23 avril prochain à accomplir une période d'instruction de 13 jours, à l'effet d'obtenir d'être dispensé comme unique soutien de famille.</p> <p>Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, considère que la demande du sieur Thomas est absolument justifiée et émet un avis favorable.</p> <p>3^o Approbation des Soumissions Légit François et Caquet Firmin.</p> <p>Monsieur le Maire donne lecture au Conseil de deux Soumissions : l'une de M. Légit François, l'autre de M. Caquet Firmin, qui s'engagent à verser à la Caisse de M. le Receveur municipal d'Availles, le premier, la somme de huit francs, et le second, la somme de quinze francs pour achat d'arbres abattus par l'ouragan dans la nuit du 13 au 14 février dernier, sur le chemin de grande Communication n^o 4 bis de Châtellerauld à Bellac.</p> <p>Après audition de cette lecture, le Conseil approuve à l'unanimité.</p> <p>4^o Vote d'un secours de 10^{fr}. par mois pour le sieur Cognie Barthélemy, garde champêtre démissionnaire.</p> <p>Monsieur le Maire expose que le sieur Cognie Barthélemy ne pouvant plus faire son service de garde champêtre et de cantonnier par suite de son grand âge et de sa infirmité, a donné sa démission et sollicité de la commune un secours qu'il a mérité par ses très longs services.</p> <p>Il propose de fixer ce secours à 10 francs par mois.</p> <p>Le Conseil, approuvant la proposition ci-dessus, vote une dépense de 120 francs sur le Crédit des dépenses empruntées de 1900 pour le premier semestre de 1900, dont 20 francs payables le 1^{er} avril prochain, et 20 francs payables le 1^{er} juillet suivant.</p> <p>Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la session a été close.</p>

NUMÉROS
D'ORDRE.

DELIBÉRATIONS.

Fait en la mairie d'Mailles, le heure, jour, mois et an d'autre part.
Et, après lecture, les membres du Conseil municipal priants ont signé,
excepté M. Geraudeau François qui a déclaré ne pas le savoir.

A. Perrin
Grandin *Serau* *Morin* *Bardin* *Sépine* *Sauveau* *Millet* *Rabault* *Serau*
Grandin

Procès verbal de l'installation du Conseil municipal et de
l'élection du Maire et de l'Adjoint (30 mai 1900.)

L'an mil neufcent, le vingt du mois de mai, à une
heure de l'après-midi, les membres du Conseil municipal de la
commune d'Mailles, proclamés par le bureau électoral à la
suite des opérations du scrutin du 6 et 13 mai courant, se sont
réunis dans la salle de la mairie, sur la convocation qui leur a
été adressée par le Maire le quinze du courant, conformément
aux art. 45 et 77 de la loi du 5 avril 1884. — Et la réunion ayant
été annoncée conformément à la loi.

Étaient présents N. N. les Conseillers municipaux :
1. Creux Adrien, 2. Geraudeau François, 3. Morin Louis-François,
4. Grandin Remy, 5. Bardin Pierre-Paul, 6. Sépine Adolphe,
7. Sauveau Joseph, 8. Santy Florent, 9. Millet Alfred, 10. Rabault
Célestin, 11. Serau Paul, 12. Breuille Adrien.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Breuille Adrien,
Maire, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats
constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer
avec lui M. M. Creux, Geraudeau, Morin, Grandin, Bardin,
Sépine, Sauveau, Santy, Millet, Rabault et Serau dans leurs
fonctions de Conseillers municipaux.

M. Geraudeau François, le plus âgé des membres du Conseil,
a pris ensuite la présidence.

Le Conseil a choisi pour secrétaire M. Sauveau Joseph.

NUMÉROS
D'ORDRE.

DELIBÉRATIONS.

Election du Maire. — 1^{er} Tour de scrutin.

Le Président, après avoir donné lecture en art. 76, 77 et 80 de la loi
du 5 avril 1884, a invité le Conseil à procéder au scrutin secret et à la
majorité absolue en suffrages, à l'élection du Maire.

Chaque Conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis
fermé au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	12
A déduire : bulletins blancs	4

Reste, pour le nombre en suffrages exprimés	8
Majorité absolue	5

M. Breuille Adrien a obtenu huit voix, ci 8

M. Breuille Adrien, ayant obtenu la majorité absolue, a été
proclamé Maire.

Election de l'Adjoint. — 1^{er} Tour de scrutin.

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la
présidence de M. Breuille Adrien, élu Maire, à l'élection de l'Adjoint.
Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	12
A déduire : bulletins blancs	1

Reste, pour le nombre des suffrages exprimés	11
Majorité absolue	6

M. Rabault Célestin a obtenu sept voix, ci 7

M. Bardin Pierre-Paul a obtenu trois voix, ci 3

M. Sauveau Joseph a obtenu une voix, ci 1

M. Rabault Célestin, ayant obtenu la majorité absolue
des suffrages, a été proclamé adjoint.

Avant de lever la séance, M. Breuille Adrien a déclaré

NUMÉROS
D'ORDRE.

DELIBÉRATIONS.

accepter sa nomination et s'est installé comme Maire, et a déclaré
M^r. Nabault Célestin, qui également accepte, installé en qualité
d'Adjoint.

Et, après lecture du présent procès verbal, les membres du Conseil
ont signé, excepté M^r. Girardeau qui a déclaré ne pas le savoir.

J. Breuille
C. Nabault
a. Creuzé Grandin
Sauvageot J. M. J. Miller
P. Poirier P. D. J. Lejeune Paul Serreau

À la suite des installations et nominations ci-dessus, M^r. Breuille
continuant à présider comme Maire, a déclaré ouverte la session
ordinaire de Mai.

Conseil municipal. — 1^{re} Session ordinaire de 1900.

1^{re} Nomination de 2 membres de la Commission administrative du Bureau
d'Assistance.

Le Conseil, composé comme il est dit ci-dessus, a procédé à l'élection
de deux de ses membres pour faire partie du Bureau d'Assistance.

Les deux délégués élus sont: H. H. Grandin Remy et Saiveau Joseph.

Et d'autre part les délégués de M^r. le Préfet sont, dans l'ordre de
leur sortie, H. H. Raymond Jules, Noyer Pierre, Bardin Pierre Paul et
Marsaud Alexandre.

Le Bureau d'Assistance pendant l'année 1900 sera donc composé
des 6 personnes ci-dessus désignées et présidé par le Maire ou
l'Adjoint.

2^o Nomination de la Commission scolaire.

Monsieur le Maire expose qu'aux termes de l'art. 56 de la loi du 30
septembre 1886, il y a lieu de faire élire par le nouveau Conseil municipal
les membres de cette assemblée qui doivent faire partie de la nouvelle
Commission scolaire.

Conformément aux dispositions de l'art. 51 de la loi du 5 avril

NUMÉROS
D'ORDRE.

DELIBÉRATIONS.

1886, il est procédé à cette élection au scrutin secret et à la majorité
absolue.

Les 4 membres ainsi désignés par le Conseil municipal sont:

H. H. Creuzé, Grandin, Morin et Serreau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée.

Le Conseil sera convoqué ultérieurement pour la continuation
des travaux de la session de mai.

Et, après lecture, les membres du Conseil municipal ont signé,
excepté M^r. Girardeau qui a déclaré ne pas le savoir.

J. Breuille
C. Nabault
a. Creuzé Grandin
Morin Saiveau J. Grandin
J. M. J. Miller
P. Poirier P. D. J. Lejeune

Commission administrative du Bureau d'Assistance. 2^o Session ord^{re} de 1900.

L'an mil neuf cent, le dimanche dix-sept juin, à une
heure et demie de l'après-midi, la Commission administrative
du Bureau d'Assistance de la Commune d'Availles s'est
réunie, conformément aux dispositions de l'art. 16 de la loi
du 15 juillet 1893 sur l'Assistance médicale gratuite, pour
procéder à la révision de la liste des indigents qui ont été
admis à l'Assistance médicale en 1900.

Étaient présents: H. H. Breuille Adrien, maire, président
Grandin Remy et Saiveau Joseph, délégués du Conseil
municipal; Raymond Jules, Noyer Pierre, Bardin Paul et
Marsaud Alexandre, délégués de la Préfecture, et Raymond
Remy, répartiteur domicilié à Availles, délégué par M. le
Sous-Préfet pour assister, avec voix consultative, aux séances
de la Commission.

La Commission administrative ne voit aucun changement

NUMÉROS D'ORDRE.	DÉLIBÉRATIONS.
	<p>a' apporter à la liste des Indigents admis à l'Assistance médicale gratuite. En conséquence le nombre des inscrits est maintenu à 61.</p> <p>Fait en la Mairie d'Availles, le heure, jour, mois et an</p> <p>Et autre part</p> <p>Et, après lecture, les membres du Bureau d'Assistance ont signé.</p> <p style="text-align: center;">Moye </p> <p>Roymond </p> <p>Grandin </p> <p>Conseil municipal. — 2^e Session ordinaire de 1900. (Suite)</p> <p>En l'an mil neufcent, le dimanche dix-sept juin, à deux heures de l'après-midi, le Conseil municipal de la commune d'Availles s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. le Maire, pour la continuation de la deuxième session ordinaire de 1900. — Les membres du Conseil ayant été convoqués par lettres du onze de ce mois, — et la réunion ayant été annoncée conformément à la loi.</p> <p>Présents : M. H. Gruilh Adrien, maire, Rabault Célestin, adjoint, Couzi Adrien, Giraudreau François, Morin Louis, Grandin Remy, Sardin Paul, Lepine Adolphe, Saireau Joseph, Lanté Florent, Millet Alfred et Soreau Paul.</p> <p>La séance a été ouverte et M. Saireau Joseph a été nommé secrétaire.</p> <p style="text-align: center;">Ordre du jour :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1^o Révision de la Liste des Indigents. 2^o Autorisation demandée par le Receveur municipal. 3^o Compte rendu des Recettes et Dépenses de l'exercice 1899. 4^o Budget additionnel de 1900. 5^o Avis sur le chiffre de 0,15 que le Service vicinal propose, au lieu de 0,12, pour le prix moyen d'entretien par mètre courant des chemins de la commune d'Availles.

NUMÉROS D'ORDRE.	DÉLIBÉRATIONS.
	<p style="text-align: center;">1^o Révision de la Liste des Indigents.</p> <p>Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la délibération de la Commission administrative du Bureau d'Assistance, adopte le même avis et maintient à 61 le nombre des inscrits.</p> <p style="text-align: center;">2^o Autorisation demandée par le Receveur municipal.</p> <p>Monsieur le Maire donne lecture d'un Note à M. le Receveur municipal d'Availles, de laquelle il résulte qu'il a imputé par erreur à l'exercice 1899 certaines dépenses imputables à l'exercice 1900 et dont le détail suit, savoir :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1^o article 14 du budget primitif et 11 du budget additionnel ; Timbre des mandats communaux 2,70 2^o art. 24 du budget primitif et 11 du budget add., Timbre du livre des Comptes divers 4,80 3^o Art. 30. — Frais d'abonnement à divers publications 1,50 <p>Il demande que le Conseil municipal, prenne une délibération, à soumettre à l'approbation de M. le Préfet, qui autorise l'imputation à l'exercice 1899 de ces dépenses imputables à l'exercice 1900.</p> <p>Le Conseil accorde l'autorisation demandée et prie M. le Préfet de vouloir bien approuver la présente délibération.</p> <p style="text-align: center;">3^o Compte rendu des Recettes et Dépenses de l'exercice 1899.</p> <p>Monsieur le Maire soumet à l'examen du Conseil municipal le Compte de gestion présenté par M. Lambert, Receveur municipal pour l'exercice 1899.</p> <p>Après examen de cette pièce, le Conseil demande qu'il soit fait au Conseil de Préfecture d'approuver ce compte qu'il n'a eu à aucune observation.</p> <p>Le Conseil procède ensuite à l'examen du Compte administratif 1899. Pour cet examen, le Conseil élit pour Président M. Giraudreau François, Conseiller municipal.</p> <p>Le Compte administratif, présenté par M. le Maire, est</p>

Maires, n° 1. — Régistre des Délibérations. — Intercal. — Paris. — Imp. Paul Dupont (G) 121, rue de la Harpe.

NUMÉROS D'ORDRE.	DELIBERATIONS.
	d'accord avec le Compté de gestion de M. le Receveur municipal et ne donne lieu à aucune observation. Le Conseil municipal l'approuve.
	4 ^e Budget additionnel de 1900.
	Monsieur le Maire reprend ensuite la présidence et invite le Conseil à étudier le Budget additionnel de 1900. Ses recettes et les dépenses de ce budget sont établies comme il suit :
	1 ^{re} Recettes.
1 ^{er}	Excédent de l'exercice 1899 1509 ⁺ , 01
2 ^e	Restations en nature de l'année 1899 9. "
3 ^e	Produit de l'expédition des actes de l'état civil 3. "
4 ^e	Vente d'arbres abattus par la tempête 23. "
5 ^e	Produit supplémentaire des Concessions de terrain dans le cimetière 240. "
6 ^e	Location de la salle de mairie pour ventes d'immeubles 10. "
	Total 1794 ⁺ , 01
	2 ^e Dépenses.
1 ^{er}	Entretien et Construction des chemins vicinaux au moyen du reliquat de l'exercice précédent 754 ⁺ , 95
2 ^e	Réserve pour remboursement d'emprunts à la Caisse vicinale 228, 62
3 ^e	id. à la Caisse des écoles 111, 44
4 ^e	Solde du contingent dans les dépenses de 1899 pour l'assistance médicale gratuite 41, 26
5 ^e	Achat d'une Bibliothèque scolaire et de livres pour la dite Bibliothèque 50. "
6 ^e	Entretien des maisons d'école 50. "
7 ^e	Entretien et amélioration des chemins ruraux 100. "
8 ^e	Secours aux pauvres en cas d'urgence 100. "
9 ^e	Secours au sieur Cognie Barthélemy, ancien garde-champêtre, pour le 2 ^e semestre de 1900 60. "
10 ^e	Secours aux familles nécessiteuses des réservistes et des territoriaux (1 centime) 57, 74
	à reporter 1554, 01

NUMÉROS D'ORDRE.	DELIBERATIONS.
	Report 1554, 01
11 ^e	Dépenses imprévues 160. "
12 ^e	Part des pauvres dans le produit supplémentaire sur Concessions de terrain dans le Cimetière 80. "
	Total 1794, 01
	Au sujet de l'art 9 des dépenses, M. le Maire a rappelé que le Conseil, dans sa séance du 11 mars 1900, a voté une somme de 60 francs au sieur Cognie Barthélemy, ancien garde-champêtre, imputable sur le crédit pour dépenses imprévues du Budget primitif de 1900, dont 20 ^{fr.} ont été payés le 1 ^{er} avril dernier et 30 ^{fr.} seront payés le 1 ^{er} juillet prochain. Sur sa proposition, le Conseil vote une autre somme de 60 fr. audit sieur Cognie Barthélemy au titre de dépenses du Budget additionnel de 1900, et payable à raison de 30 fr. le 1 ^{er} octobre 1900 et 30 fr. le 1 ^{er} janvier 1901.
	Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le Budget additionnel ainsi présenté :
	5 ^e Avis sur le chiffre de 13 centimes que le Service vicinal propose, au lieu de 12, pour le prix moyen d'entretien par mètre courant des chemins de la c ^{te} d'Availles.
	Le Conseil, après avoir pris connaissance de la lettre de M. le Préfet, en date du 6 juin 1900, déclare ne pas s'opposer à ce que le prix moyen d'entretien par mètre courant des chemins vicinaux soit fixé désormais à 13 centimes au lieu de 12, chiffre qui résultait des évaluations de 1888.
	Le Conseil décide ensuite de se réunir à nouveau, pour la continuation des travaux de la session, le dimanche premier juillet prochain, à deux heures de l'après-midi.
	Fait en la mairie d'Availles, la heure, jour, mois et an d'autre part.
	Et, après lecture, les membres du Conseil ont signé, excepté M ^{rs} Girardeau François qui a déclaré ne pas le savoir.
	A. Brunet
	Grand'Annie Lami; B. Rubelle
	Gon; Guignard; Tant; C. Creuzé
	d'Allet; Le; P.;

Mairie, n° 1. — Registre des Délibérations. — Intéret. — Paris. — Imp. Pac. Bureau (21) 323-156

NUMÉROS
D'ORDRE.

DELIBERATIONS.

Conseil municipal. — 2^e Session ordinaire de 1900. (Suite.)

En son mil neuf cent, le dimanche premier juillet, à deux heures du soir, le Conseil municipal de la Commune d'Availles est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. le Maire pour la continuation de la deuxième session ordinaire de 1900. — Les membres du Conseil ayant été convoqués par lettres du 26 juin dernier, — Et la réunion ayant été annoncée conformément à la loi.

Étaient présents: M. H. Breuille Adrien, maire, Sabault Célestin, adjoint, Creuzi Adrien, Gerardeau François, Morin Louis, Grandin Remy, Sardin Paul, Esqui Adolphe, Sauveau Joseph, Lamy Robert, Millet Alfred et Serreau Paul.

La séance a été ouverte et M. Sauveau Joseph a été nommé secrétaire.

Ordre du jour:

- I. Budget primitif de 1901.
- II. Salaire du garde-champêtre.
- III. Gardiennage du Cimetière.
- IV. Vote des impositions relatives aux chemins.
- V. Vote des impositions extraordinaires autres que celles relatives aux chemins.
- VI. Vote de l'indemnité pour services aux familles nécessiteuses des républicains et des républicains.

Monsieur le Maire soumet au Conseil le Budget primitif de 1901. Tous les articles de ce Budget sont votés successivement par le Conseil à l'unanimité.

1^{er} Salaire du garde-champêtre

M. le Maire rappelle que, depuis le sieur Cornu Barthélemy a donné sa démission par suite de son grand âge et de ses infirmités, le Conseil a décidé que les mêmes serments seraient suivis, c'est à dire que le nouveau garde-champêtre serait, comme l'ancien, cantonnier pendant huit mois et garde-champêtre pendant les quatre mois de juin, juillet, août et septembre. Conformément à l'indication du Conseil, dont l'avis a été demandé, M. le Maire a désigné

NUMÉROS
D'ORDRE.

DELIBERATIONS.

pour ce double emploi le sieur Annault Pierre-François. Mais, en raison des observations qui lui ont été faites par le Service vicinal, il a été pris de l'engagement qui ledit sieur Annault ne serait jamais dérangé pendant les huit mois qui durent son service de cantonnier. En conséquence, pour ces huit mois, le service de garçon de bureau, quand il en est besoin, a qui arrive rarement, a été confié au sieur Deuverger Alphonsie avec la condition qu'il serait payé à raison de 2^{fr}.50 par jour ou 8^{fr}.25 par heure.

D'autre part, certaines difficultés s'étant produites avec Annault M. le Maire, d'accord avec le Conseil municipal, prenant en considération les bons services de Annault comme cantonnier, a proposé à celui-ci un salaire de Cinquante-cinq francs par mois pour son service de garde-champêtre pendant les quatre mois de juin, juillet, août et septembre.

Le sieur Annault ayant terminé son service de cantonnier le 31 mai dernier et ne commençant son service de garde-champêtre qu'aujourd'hui 1^{er} juillet, ne recevra rien pour le mois de juin 1900, mais il recevra 55 francs pour chacun des trois mois de juillet, août et septembre 1900.

2^e Gardiennage du Cimetière.

Le Conseil municipal, consulté par M. le Maire, décide que le sieur Deuverger Alphonsie, qui est déjà chargé de divers services municipaux et aussi du sonnage des cloches et du balayage de l'église, aura la garde du Cimetière et des croix provenant des tombes anciennes et qui peuvent être réclamées par les familles.

Le Conseil décide en outre que ledit sieur Deuverger sera seul chargé de creuser les fosses pour les inhumations.

3^e Vote des impositions relatives aux chemins.

Le Conseil, se conformant à l'arrêté de mise en demeure de M. le Préfet, en date du 15 mai 1900, a voté:

- | | | |
|-----------------|--|------------------------|
| 1 ^{er} | 3 journées de prestation en nature, évaluées à | 2170 ^{fr} . |
| 2 ^e | les 5 centimes spéciaux ordinaires, évalués à | 289 ^{fr} .22 |
| | à reporter | 2459 ^{fr} .22 |

NUMÉROS D'ORDRE.	DÉLIBÉRATIONS.
---------------------	----------------

	Report. 2477. ²²
1 ^{er}	3 centimes additionnels pour entretien des chemins vicinaux ord ^{re} (art 141 de la loi du 5 août 1884) 175. ²³
2 ^e	13 autres centimes add ^{és} pour complément d'entretien des chemins vicinaux ordinaires 750. ⁶⁴
3 ^e	Pour annuité due à la Caisse vicinale 378. ¹⁷
Le dépen total pour l'entretien des chemins s'élève à .. 3775. ⁰⁹	
se décomposant ainsi :	
1 ^{er}	Pour remboursement d'emprunt 393. ⁵⁰
2 ^e	Pour les chemins de grande communication n ^{os} 4, 4 bis, 1652, 82 1652. ⁸²
3 ^e	Pour les chemins vicinaux ordinaires 1750. ²⁷

Total égal 3775.⁰⁹

5^e Vote des impositions extraordinaires autres que celles relatives aux chemins.

Le Conseil vote ensuite les impositions extraordinaires suivantes, savoir :

1 ^{er}	Le salaire du Gardien-champêtre 200. ⁰⁰
2 ^e	La 18 ^e annuité due à la Caisse des écoles 104. ⁰⁰
3 ^e	Part de la commune dans l'Assistance médicale gratuite 62. ²⁵
4 ^e	Pension aux vieillards infirmes et incurables (art 23 de la loi) 36. ⁰⁰
5 ^e	Secours aux familles nécessiteuses des réservistes et des territoriaux 57. ⁰⁰
6 ^e	Au titre des dépenses obligatoires 242. ⁰⁷
7 ^e	Au titre des dépenses facultatives 208. ⁹¹

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la deuxième session a été close. Fait en la mairie d'Availles, le heure, jour, mois et an d'autre part.

Et, après lecture, les membres du Conseil ont signé, excepté M^r Graudeau qui s'est déclaré ne pas le savoir.

6^e Vote de 3 centimes pour secours aux familles nécessiteuses des réservistes et territoriaux. Le Conseil appelé qu'au Budget additionnel de 1900 il a voté un

NUMÉROS D'ORDRE.	DÉLIBÉRATIONS.
---------------------	----------------

centime additionnel pour secours aux familles nécessiteuses des réservistes et des territoriaux, et il prie Monsieur le Préfet de vouloir bien faire inscrire la commune d'Availles parmi celles qui demandent à participer à la répartition de la somme de 5100 francs, formant la part du département de la Vienne dans le crédit ouvert cette année au budget du Ministère de l'Intérieur sous le titre « Subvention aux communes pour secours aux familles nécessiteuses des réservistes et territoriaux ».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la deuxième session a été close. Fait en la mairie d'Availles, le heure, jour, mois et an d'autre part.

Et, après lecture, les membres du Conseil ont signé, excepté M^r Graudeau qui a déclaré ne pas le savoir.

Grandin *J. Grandin* *O. Rabault*
J. Saiveau *A. Millet* *P. Lanté*
Morin *L. Lepine* *J. Lepine*
 Conseil municipal. — Séance extraordinaire du 29 juillet 1900.

Le 29 juillet, à une heure de l'après-midi, le Conseil municipal de la commune d'Availles s'est réuni en séance extraordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M^r le Maire. — Les membres du Conseil ayant été convoqués par lettres du 23 de ce mois, — Et la réunion ayant été annoncée conformément à la loi.

Étaient présents: M. H. Gruille Adrien, maire, président. Rabault Césaire, adjoint, Graudeau François, Morin Louis, Grandin Remy, Gardin Paul, Lepine Adolphe, Saiveau Joseph, Lanté Florent, Millet Alfred et Terreau Paul, formant la majorité des membres en exercice.

Absent: M^r Creuzé, qui s'est fait excuser. La séance a été ouverte et M. Saiveau Joseph a été nommé secrétaire.

Ordre du jour :

- I. Demande de mise à l'Hospice du sieur Chibault Maurice Auguste.
- II. Demande de dispense du territorial Petit Joseph.
 - 1^o Demande de mise à l'Hospice du sieur Chibault Maurice Auguste.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil d'une lettre de la veuve Chibault, née Louise Curvart, en date du 30 juillet 1900, et d'un Certificat du docteur Brumey, médecin à Châtellerault, en date du 19 juillet 1900. Il résulte de l'examen de ces pièces que le sieur Chibault Maurice Auguste, âgé de 11 ans, est atteint d'idiotie, incapable de gagner sa vie et susceptible de devenir un aliéné dangereux.

Le Conseil, après avoir reconnu le bien-fondé des allégations contenues dans la lettre de la veuve Chibault et dans le certificat du médecin, adresse ces pièces à Monsieur le Préfet de la Vienne avec prière de vouloir bien faire admettre le sieur Chibault Maurice Auguste âgé de 11 ans, soit dans un Hospice d'incurables, soit dans un Hospice d'aliénés, pour y recevoir les soins qui méritent son état.

2^o Demande de dispense du territorial Petit Joseph.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil d'une demande de dispense du territorial Petit Joseph, convoquée pour une période d'exercices de 13 jours, à partir du 1^{er} octobre 1900.

Le Conseil certifie la véracité des allégations du territorial Petit Joseph, demeurant à Remouet, commune d'Availles près Châtellerault, et appartenant à la classe de 1885. Le sieur Monsieur le Général, Commandant les 5^o et 6^o subdivisions de région à Tours, de vouloir bien accueillir favorablement la demande de dispense de Petit Joseph.

Fait à Availles, le heure, jour, mois et an d'autre part.

Et, après lecture, les membres du Conseil ont signé, excepté M^r Girardeau qui a déclaré ne pas le savoir.

grandin a Millet J. Brucy
Maire G. Sainvaud
A. Dupont Paul Serreau C. Rabault
F. Bardin

Procès-verbal de l'élection de 2 délégués et de 1 suppléant en vue de l'élection sénatoriale du 16 septembre 1900.

Le 20 mil neuf cent, le douzième du mois d'août, à une heure du soir, le Conseil municipal de la commune d'Availles s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M^r Rabault Célestin, adjoint au maire.

Étaient présents M. H. les Conseillers municipaux :

Girardeau François, Morin Louis, Grandin Semy, Bardin Paul, Sainvaud Joseph, Millet Alfred, Rabault Célestin et Serreau Paul.

Absents : M^m : Augé Adrien et Breuille Adrien, qui se sont fait excuser, et Sépine Stéphanie et Santz Florent.

Le Conseil a élu pour secrétaire M. Sainvaud Joseph.

M. le Président a donné lecture :

1^o Un article de la loi organique du 2 août 1875 sur les élections des sénateurs, modifiée par la loi du 7 décembre 1884 ;

2^o Un décret de convocation des Conseils municipaux à l'effet de procéder à l'élection de leurs délégués et suppléants en vue de l'élection sénatoriale qui doit avoir lieu le 16 septembre prochain dans le département ;

3^o De l'article 1, paragraphe 3, de la loi du 30 décembre 1875 et des articles 3 et 4 du décret du 3 janvier 1876 visés dans le décret de convocation.

Election des délégués.

1^o Bour de Scrutin.

Le Président a ensuite invité le Conseil à procéder, sans débat, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection de deux délégués.

Chaque Conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermi au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a commencé à deux heures. Il a donné les résultats ci-après :

NUMÉROS D'ORDRE.	DELIBÉRATIONS.
	Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 8
	A déduire "
	Reste pour le nombre des suffrages exprimés 8
	Majorité absolue 5
	Ont obtenu :
	M ^r Cruze Adrien 6 voix
	M ^r Cruze Adrien 6 "
	M ^r Millet Alfred 4 "
	M ^r Bardin Paul 1 "
	M ^r Rabault Celestin 1 "
	M ^r Serreau Paul 1 "
	Ont réuni la majorité absolue et ont été proclamés délégués :
	M ^r M ^r Cruze Adrien et Cruze Adrien, Consultants municipaux absents, à qui l'élection va être notifiée.
	Election du Suppléant.
	Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection d'un suppléant.
	1 ^{er} Tour de Scrutin.
	Le dépouillement du scrutin qui a suivi immédiatement le dépôt des votes a donné les résultats suivants :
	Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 8
	A déduire "
	Reste pour le nombre des suffrages exprimés 8
	Majorité absolue 5
	Ont obtenu :
	M ^r Rabault Celestin 6 voix
	M ^r Millet Alfred 2 "
	Il réuni la majorité absolue et a été proclamé suppléant :
	M ^r Rabault Celestin, qui a déclaré accepter le mandat.
	La séance a été levée à 3 heures 10 minutes du soir.
	Et ont signé les membres présents, sauf M ^r Gerardeau qui a déclaré ne pas le savoir !
	<i>F. Druy, Guyard, A. Millet, H. Serreau, H. Bardin, M. Serreau</i>

NUMÉROS D'ORDRE.	DELIBÉRATIONS.
	Commission administrative du Bureau d'Assistance. — 3 ^e Session de 1900.
	Le an mil neuf cent, le dimanche neuf septembre, à une heure et demie de l'après-midi, la Commission administrative du Bureau d'Assistance de la commune d'Availles s'est réunie, conformément aux dispositions de l'art. 12 de la loi du 15 juillet 1893 sur l'Assistance médicale gratuite, pour procéder à la révision de la liste des Indigents qui ont été admis à l'Assistance médicale en 1900.
	Étaient présents : M ^m . Cruze Adrien, maire, président ; Grandin Arny, et Sainveau Joseph, délégués du Conseil municipal ; Raymond Jules, Mayor Pierre, Bardin Paul et Marsaud Alexandre, délégués de la Préfecture ; et Raymond Arny, républicain, domicilié à Availles, délégué par M. le Sous-Préfet pour assister avec voix consultative, aux séances de la Commission.
	La Commission administrative a été d'avis :
	1 ^{er} de rayer de la liste dressée le 11 mars dernier les personnes dont les noms suivent, savoir : Azyle Pierre, inscrit sous le n ^o 4, pour cause de décès ; Beauvais Jeanne et Rouel Joseph, inscrits sous le n ^o 55 et 54, pour cause de changement de domicile ; Amiraault Désiré, père, Amiraault Désiré, fils, Amiraault Ernestine, Amiraault Emile, Amiraault Eugène, inscrits sous le n ^o 6, 7, 8, 9 et 10 ; Guérin Alexandre, Counat Marie, Guérin Louise, Guérin Marie, Guérin Berthe, Guérin Jules, Guérin Adrienne, Guérin Georges, inscrits sous le n ^o 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30 et 31, pour cause d'indigence temporaire disparue ; Buis Paul, Buis Marie, Buis Camille, Buis Maurice, Buis Eugène, inscrits sous le n ^o 57, 58, 59, 60 et 61, dont la situation s'est améliorée et qui ont demandé leur radiation ;
	2 ^e et d'ajouter, pour cause d'indigence, les personnes suivantes : Béthune François, journalier, âgé de 65 ans ; Sainveau Augustine, femme du précédent, journalière, âgée de 56 ans, demeurant ensemble à Chabonne, en cette commune, et Fouzeau Marie Thérèse, âgée de 2 ans, demeurant avec sa mère à la Bruyère, en cette commune, inscrite

M. de L. — Répertoire des Délibérations — Intercol. — Paris. — Imp. Paul Bony (G.) 233 1/2 W.

NUMÉROS
D'ORDRE.

DÉLIBÉRATIONS.

d'après par M. le Maire le 11 juillet dernier.
En suite de ces rapprochements et additions, la Liste des Indigents
se trouve réduite à 43 noms
fait en la mairie d'Availles, le heure, jour, mois et an
d'autre part.

Et, après lecture, les membres du Bureau d'Assistance
ont signé.

J. Bourcier A. Grenier
P. Raymond
M. Carraud Alexandre *Sauvageau Joseph* *Grandon*
Conseil municipal. — 3^e Session ordinaire de 1900.

L'an mil neuf cent, le dimanche neuf septembre, à deux heures du
soir, le Conseil municipal de la commune d'Availles, dûment convo-
qué par M. le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de M. Bourcier Adrien, pour la 3^e session ordinaire
de 1900.

Présent: M. Bourcier Adrien, maire; Nabault Celestin,
adjoint; Creuzé Adrien, Giraudou François, Morin Louis, Grandin
Henry, Bardin Pierre, Epine Adolphe, Sauvageau Joseph, Lantz Norant
et Serreau Paul, formant la majorité des membres en exercice.

Absent: M. Millet Alfred.

Conformément à l'art. 53 de la loi du 5 avril 1884, il a été procédé
à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil;
M. Sauvageau Joseph, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été
désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Ordre du jour:

1. Revision de la Liste des Indigents.
2. Nomination de délégués chargés de dresser la Liste électorale consultative pour 1900.

Monsieur le Maire expose que le membre du Bureau d'Assistance

NUMÉROS
D'ORDRE.

DÉLIBÉRATIONS.

viennent de se réunir à la mairie, à une heure et demie, pour reviser la
Liste des Indigents.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la rédaction
de la Commission administrative du Bureau d'Assistance, adopte
le même avis.

2^e Nomination de 2 délégués chargés de dresser la Liste électorale
consultative pour 1900.

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de procéder à la nomination
de deux Conseillers municipaux qui seront chargés de dresser la Liste
électorale consultative pour les élections du mois de décembre 1900.

Et, immédiatement, le Conseil désigne: M. M. Morin Louis et Bardin Paul.
Rien n'étant à l'ordre du jour, la session a été close.

fait en la mairie d'Availles, le heure, jour, mois et an d'autre part.

Et, après lecture, les membres du Conseil présents ont signé,
sans M. Giraudou François qui a déclaré ne pas le savoir:

Jourdain Raymond *A. Creuzé*
J. Bourcier *Morin Louis*
Sauvageau *Paul Serreau*
Commission administrative du Bureau d'Assistance. — 4^e session de 1900.

L'an mil neuf cent, le dimanche vingt-cinq
novembre, à une heure et demie du soir, la Commission administrative
du Bureau d'Assistance de la Commune d'Availles s'est réunie,
conformément aux dispositions de l'article 12 de la loi du 13 juillet
1893 sur l'Assistance médicale gratuite, pour procéder à la
revision de la Liste des Indigents qui ont été admis à l'Assistance
médicale en 1900.

Présent: M. M. Bourcier Adrien, maire,
président; Grandin Henry et Sauvageau Joseph, délégués du
Conseil municipal; Raymond Jules, Louis Serreau; Bardin Paul
et Carraud Alexandre, délégués de la Préfecture.

NUMÉROS
D'ORDRE.

DÉLIBÉRATIONS.

Appart: M. Raymond Remy, délégué de la Sous-Préfecture, qui s'est fait excuser.

La Commission administrative ne voit aucun changement à apporter à la Liste des Indigents admise à l'Assistance médicale gratuite; telle qu'elle a été arrêtée le neuf septembre dernier. En conséquence le nombre des inscrits est maintenu à 43.

La Commission a ensuite dû se réunir et donner une distribution de bois aux pauvres de la Commune.

C'est en la mairie d'Availles, les heures, jours, mois et au d'autre part.

Après lecture, les membres du bureau d'Assistance présents ont signé.

Guéroux Bureau A. Guéroux

Morvan M. Morvan J. Bardin
Raymond Remy

Conseil municipal. — 4^e Session ordinaire de 1900.

Le 17^e au mil neuf cent, le dimanche vingt-cinq novembre, à deux heures du soir, le Conseil municipal de la Commune d'Availles, dûment convoqué par M. le Maire, s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Guéroux, pour la 4^e session ordinaire de 1900.

Étaient présents: M. M. Guéroux, Rabault, Guéroux, Girardeau, Morin, Grandin, Saintau, Lantzy et Sorreau, formant la majorité des membres en exercice.

Appart: M. M. Baroin, Guinès et Millot.

Conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil; M. Saintau Jeugh, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

NUMÉROS
D'ORDRE.

DÉLIBÉRATIONS.

Ordre du jour:

- I Révision de la Liste des Indigents.
- II Nomination des délégués chargés de reviser la Liste électorale en 1901.
- III Liste des 20 Contribuables fonciers parmi lesquels seront choisis les Répartiteurs pour l'année 1901.
- IV Vente des arbres situés sur la route de Châtilleraut à Chouaigny.
- V Absence requise par un cantonnier de la Commune d'Availles pendant son travail.
- VI Approbation du Budget des chemins vicinaux pour l'exercice 1901.

1^o Révision de la Liste des Indigents.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la délibération de la Commission administrative du Bureau d'Assistance en date de ce jour, adopte le même avis et maintient à 43 le nombre des inscrits.

2^o Nomination des délégués chargés de reviser la Liste électorale en 1901.

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de nommer les délégués qui seront chargés de dresser, dans les 10 premiers jours de janvier 1901, le tableau des rectifications à faire à la Liste électorale arrêtée le 31 mars dernier, et de juger les réclamations qui pourront se produire du 15 janvier au 4 février inclusivement.

Il aussitôt le Conseil a désigné:

- 1^o Pour dresser le tableau rectificatif, conjointement avec le maire et le délégué de la Préfecture, M. Guéroux Remy,
- 2^o Pour statuer sur les réclamations, le conseil avec la première commission, M. M. Morin Louis et Sorreau Jeugh,
- 3^o Liste des 20 contribuables fonciers parmi lesquels seront choisis les Répartiteurs pour l'année 1901.

Le Conseil municipal, sur la proposition de M. le Maire, a dressé la Liste des contribuables fonciers parmi lesquels l'Administration supérieure désignera les Répartiteurs titulaires et les Répartiteurs suppléants pour l'année 1901.

NUMÉROS
D'ORDRE.

DELIBERATIONS.

Ce sont: M. M. Couzi Adrien, Michel Alfred, Sureau Joseph, Barin Pierre, Lepine Louis, Lepine François, Raymond Amy, Antigny Louis, Dubois Paul, Sureau Paul, Girardou François et Joseph Louis.

Ces propriétaires fonciers habitant la commune d'Asnelles.

M. M. Guille Louis et Rimbart Augustin, domiciliés en la Commune de Cenon; Gruille Paul et Raymond Eugène, domiciliés en la Commune de Valenciennes; Doucet Marie, et Eugène Sylvain, domiciliés en la Commune de Monthoirion; Tote François et Louis Emile, domiciliés en la Commune de Châtellerault.

Ces propriétaires fonciers habitant hors de la commune d'Asnelles, mais dans un rayon de deux myriamètres.

4° Vente des arbres situés sur la route de Châtellerault à Chauvigny.

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de vendre les arbres situés sur la route de Châtellerault à Chauvigny.

Le Conseil décide que les arbres seront répartis en lots de faible importance et que chaque bonne hectométrique formera la fin d'un lot et le commencement du lot suivant. Les lots seront au nombre de 40 environ.

Le Conseil décide en outre que ces lots seront estimés par une commission de trois conseillers municipaux. Le Conseil désigne comme membres de cette Commission M. M. Cabault, adjoint, Sauriau et Grandin, conseillers municipaux.

La Commission choisira deux experts qui l'assisteront avec voix consultative seulement. Les experts désignés par la Commission sont: M. M. Chéti et Carstain.

5° Bessure reçue par un cantonnier de la Commune d'Asnelles pendant son travail.

+ Monsieur le Maire donne lecture au Conseil d'un certificat

NUMÉROS
D'ORDRE.

DELIBERATIONS.

du Docteur Perreau, médecin à Châtellerault, constatant que le sieur Arnault Pierre François, l'un des cantonniers de la Commune d'Asnelles, a perdu l'usage de l'œil gauche par suite d'un heurt provenant d'un état de fièvre.

Sur la demande dudit sieur Arnault, le Conseil déclare qu'il est à sa connaissance que le sieur Arnault a été blessé à l'œil par un état de fièvre pendant qu'il exerçait ses fonctions. Le sieur Arnault ne réclame rien, tant qu'il sera maintenu dans ses doubles fonctions de cantonnier et de garde champêtre, fonctions qu'il remplit à l'entière satisfaction du Conseil, mais et se réserve de réclamer une indemnité dans le cas où il serait congédié. Le Conseil lui donne acte de cette réserve. ✕

6° Approbation du Budget des chemins vicinaux pour l'exercice 1901.

Monsieur le Maire soumet à l'examen du Conseil le Budget des ressources, des travaux et des dépenses des chemins vicinaux ordinaires pour l'année 1901.

Ce Budget s'élève en recettes et en dépenses à la somme de 3815,41. En ce qui concerne les recettes, la dite somme de 3815,41 contient 1336,19 de ressources extraordinaires, dont 110,69 pour remboursement d'emprunts et 225,50 pour entretien. En ce qui concerne les dépenses, le total se décompose de la manière suivante:

1° Contingent des chemins de grande Communication	1652,22
2° Entretien des chemins vicinaux ordinaires	2162,59
Total	3815,41

La somme de 2162,59 se décompose comme il suit:

1° Salaire des cantonniers communaux	420,00
2° Salaire du cantonnier chef surveillant	50,00
3° Travaux d'entretien en nature ou en argent	381,90
4° Remboursement d'emprunts et intérêts	410,69
Total	2162,59

Maire, n. 1. — Register des Deliberations. — Fiscal. — Paris. — Imp. Félix Lebert (G) 122-123

NUMÉROS
D'ORDRE.

DÉLIBÉRATIONS.

Après examen, le Conseil approuve ce Budget à l'unanimité.
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la session a été
close. Fait en la Mairie d'Availles, les heures, jours, mois et
an d'autre part.

Et, après lecture, les membres du Conseil présents ont
signé, excepté M. Graudeau François qui a déclaré ne pas
le savoir.

A. Breuille
Grandin L. Morin
Gont C. Hubert
Savaux Paul
Millet Alfred
Serreau Paul

Conseil municipal. — Séance extraordinaire du 9 décembre 1900.

L'an mil neuf cent, le dimanche neuf décembre, à deux heures
du soir, le Conseil municipal de la commune d'Availles s'est réuni en
séance extraordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. le maire,
— Ses membres du Conseil ayant été convoqués par lettre du 4 de ce mois,
— Et la réunion ayant été annoncée conformément à la loi.

Étaient présents: M. A. Breuille Adrien, Rabault Célestin, Cruze
Adrien, Graudeau François, Morin Louis, Grandin Remy,
Borden Paul, Epine Adolphe, Savaux Joseph, Lanty Florent,
Millet Alfred et Serreau Paul.

La séance a été ouverte et M. Savaux Joseph a été
nommé secrétaire.

Ordre du jour:

- I. Vente des arbres de la route de Chauvigny.
- II. Réparation de chemins ruraux.

1^o Vente des arbres de la route de Chauvigny.
M. le Maire expose que le Conseil, dans sa séance du
25 novembre 1900, a décidé la vente des arbres situés sur la
route de Châtellerault à Chauvigny et a nommé une
Commission chargée d'en faire l'estimation. Il donne lecture

NUMÉROS
D'ORDRE.

DÉLIBÉRATIONS.

au Conseil du Cabreau faisant connaître le nombre d'arbres et la valeur
de chaque lot. Il en résulte que les arbres à vendre, divisés en 46 lots, sont
au nombre de 799 ayant une valeur estimée 8134^{fr}, 40.

Copie de la présente délibération et de l'état estimatif seront transmises
à M. le Préfet avec prière de vouloir bien faire dresser un projet
d'affiche et un projet de Cahier des charges stipulant que les acheteurs
seront tenus d'arracher les arbres et de combler les trous.

2^o Réparation de chemins ruraux.

Le Conseil décide que 25 mètres de cailloux seront employés à
la réparation du chemin des Saignés. Les transports seront faits
par voie de souscription particulière. Une Commission de trois
Conseillers municipaux, M. H. Savaux, Lanty et Grandin, surveillera
les travaux.

Le Conseil décide également que 25 autres mètres de cailloux
seront employés à la réparation du chemin de la Bergeronnière à
Chagon. Les transports seront faits par voie de souscription
particulière. Une Commission de trois Conseillers municipaux,
M. H. Serreau, Epine et Savaux, surveillera les travaux.

Fait en la mairie d'Availles, le heure, jour, mois et an
d'autre part.

Et après lecture, les membres du Conseil ont signé, excepté
M. Graudeau François qui a déclaré ne pas le savoir.

A. Breuille
Grandin L. Morin
Gont C. Hubert
Savaux Paul
Millet Alfred
Serreau Paul

Commission administrative du Bureau d'Assistance. — 1^{re} Session de 1901.

L'an mil neuf cent un, le dix-neuf février,
à une heure moins un quart du soir, la Commission adminis-
trative du Bureau d'Assistance de la Commune d'Availles

NUMÉROS
D'ORDRE.

DELIBÉRATIONS.

s'est réuni, conformément aux dispositions de l'art. 12 de la loi du 15 juillet 1873 sur l'assistance médicale gratuite, pour dresser la liste des personnes qui seront admises à l'assistance médicale en 1901.

Présents: M. M. Cruveille Adrien, maire, président; Grandin Remy et Saivreau Joseph, délégués du conseil municipal; Joly Louis, Raymond Jules et Baroin Paul, délégués de la Préfecture; et Raymond Remy, représentant domicilié à Avrilles, délégué par Monsieur le Sous-Préfet, pour assister, avec voix consultative, aux séances de la Commission. Absent: M. Millet, délégué de la Préfecture, qui s'est fait excuser.

La Commission administrative du Bureau d'assistance a établi pour 1901 la liste des personnes qui, en cas de maladie, seront admises à l'assistance médicale gratuite en l'année 1901, et qui sera soumise au conseil municipal dans la prochaine séance.

Cette liste, dressée en double expédition, comprend cinquante-deux noms. Fait en la mairie d'Avrilles, les heures, jours, mois et an d'autre part.

Et, après lecture, les membres du Bureau d'assistance présents ont signé: Grandin Remy, Saivreau Joseph, Baroin Paul, Raymond Jules, Raymond Remy.

Conseil municipal. - 1^{re} session ordinaire de 1901.

L'an mil neuf cent un, le six-vingt février, à une heure du soir, le conseil municipal de la Commune d'Avrilles s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Cruveille Adrien, pour la tenue de la première session

NUMÉROS
D'ORDRE.

DELIBÉRATIONS.

ordinaire de 1901. - Les membres du conseil ayant été convoqués par lettres du 14 de ce mois, - Et la réunion ayant été annoncée conformément à la loi.

Présents: M. M. Cruveille Adrien, maire; Rabault Othmar, adjoint; Cravi Adrien, Grandin François, Grandin Remy, Saivreau Joseph, Joly Louis, Remy et Saivreau Paul, formant la majorité des membres en exercice.

Absents: M. M. Marin Louis, Baroin Paul, Spina Adolphe et Millet Adrien qui s'est fait excuser. La séance a été ouverte et M. Saivreau Joseph a été nommé secrétaire.

Ordre du jour:

- 1^o Chemin des Fossés-Goué.
- 2^o Chemin de la Croix-Blanche au Chapitre.
- 3^o Liste des Indigents.
- 4^o Papier timbré.

1^o Chemin des Fossés-Goué.

Monsieur le Maire expose qu'à la date du 17 mars 1876, le conseil municipal a pris une délibération pour inviter M. le Maire à vendre à M. Chabot un délaissement de terrain de 31 ares, situé le long du chemin allant d'Avrilles à Châtillerault, au lieu appelé Les Fossés-Goué.

Il existe au même endroit un autre délaissement, plus près de Châtillerault, situé entre le chemin de Châtillerault à Avrilles et une pièce de terre appartenant à M. Petit, le dit délaissement ayant une contenance de 4 ares.

M. Petit a proposé à M. le Maire d'unifier l'acquisition au prix de 7^{fr}. 50 l'are, soit 30^{fr} pour le tout.

Le conseil accepte ce prix et engage M. le Maire à traiter avec M. Petit. La somme à provenir de cette vente sera employée aux réparations des chemins ruraux.

Le conseil demande à être dispensé de toute formalité hypothécaire.

Mars, n° 1. - Registre des Délibérations. - Inscrit. - Imp. P. Brossier (G) 111. N. 19

NUMÉROS
D'ORDRE.

DELIBERATIONS.

2^e Chemin de la Croix-Blanche au Chapiteu.
Le chemin rural de la Croix-Blanche au Chapiteu ayant été encombré par des pierres déposées sans ordre et en gros tas par le fait de M. Thomas demeurant aux Saux, M. Guinduit se plaint et demande l'intervention de l'autorité municipale pour faire remettre les choses en ordre.

Le Conseil décide qu'une Commission fera la visite des lieux et indiquera au sieur Thomas ce qu'il y aura à faire pour réparer le chemin en écartant les pierres sur une épaisseur égale et les cassant au besoin. Et aussitôt le Conseil délègue pour faire partie de la Commission: M. Robault, adjoint, Président de la Commission, et M. M. Pauty et Grandjean, Conseillers municipaux.

3^e Liste des Indigents.

Monsieur le Maire soumet à l'examen du Conseil municipal la liste nominative des personnes qui, en cas de maladie, doivent être admises à l'Assistance médicale gratuite pendant l'année 1901.

Cette liste, dressée en double expédition par la Commission administrative du Bureau d'Assistance dans sa réunion de ce jour, à une heure moins un quart, comprend cinquante deux inscriptions qui, toutes paraissant justifiées, ont été maintenues par le Conseil municipal après délibération en comité secret.

4^e Papier timbré.

Le Conseil municipal demande que le Buraliste de la Commune soit autorisé à tenir à la disposition du public des feuilles de papier timbré à 0,50 et 1,20.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la session a été close.

Fait en la Mairie d'Arvillies, les heures, jour, mois et an l'autre part.

NUMÉROS
D'ORDRE.

DELIBERATIONS.

Et, après lecture, les membres du Conseil présents ont signé, excepté M. Girardin qui a déclaré ne pas le savoir.

Grandjean
Pauty
Robault
Saurin
Verny
Vigneron
et
C. Robault
Fautouard
Creuzé

Commission administrative du Bureau d'Assistance. —
(Séance extraordinaire du 2 Mars 1901.)

L'an mil neuf cent un, le deux Mars, à trois heures et demie du soir, la Commission administrative du Bureau d'Assistance de la Commune d'Arvillies s'est réunie en séance extraordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. le Maire. Les membres de la Commission ayant été convoqués par lettres du 25 février dernier.

Présent présents: M. M. Creuzé Arin, maire, président, Verny Grandjean, Saurin Joseph, Noyé Pierre, Raymond Jules et Saurin Paul.

Absents: M. M. Millet Alfred et Ragnière Remy.
La Commission administrative du Bureau d'Assistance désigne comme attributaire, pour l'année 1901, de la pension de 120 francs en faveur des vieillards indigents et sans ressources, le sieur Bussereau François, âgé de 73 ans.

Fait en la mairie d'Arvillies, les heures, jour, mois et an susdits.

Et, après lecture, les membres du bureau présents ont signé
Grandjean
Noyé
Fagnon
et
Creuzé
P. Bardin
Vigneron
et
Saurin

Conseil municipal. (Séance extraordinaire du 2 Mars 1901.)

NUMÉROS	DÉLIBÉRATIONS.
D'ORDRE.	

L'an mil neuf cent un, le deux Mars, à quatre heures du soir, le Conseil municipal de la Commune d'Availles s'est réuni à la mairie, en séance extraordinaire sous la présidence de M. le Maire. Les membres du Conseil ayant été convoqués par lettres en date du 27 février dernier, — Et la réunion ayant été annoncée conformément à la loi.

Étaient présents: M. H. Gruille Adrien, maire; Rabault Eustache, adjoint; Creuzé Adrien, Grandcau François, Marin Louis, Grandin Léon, Bardin Paul, Epine Stéphen, Saisseau Joseph, Vauty Albert et Sureau Paul, formant la majorité des membres en exercice.

Absent: M. Millot Alfred.

La séance a été ouverte et M. Sureau Joseph a été nommé secrétaire.

Pension Bussereau François.

Le Conseil municipal, conformément à la délibération de la Commission administrative du Bureau d'Assistance en date de ce jour, désigne, comme attributaire pour l'année 1901, de la pension de 100 francs en faveur des vieillards infirmes et sans ressources, le sieur Bussereau François, âgé de 75 ans.

Fait en la Mairie d'Availles, les deux, jour, mois et an susdits.

Et, après lecture, les membres du Conseil présents ont signé, excepté M. Grandcau François qui a déclaré ne pas le savoir.

Grandin Léon, Creuzé Adrien, Sureau Paul, Bardin Paul, Epine Stéphen, Marin Louis, Grandcau François, Vauty Albert, Saisseau Joseph.

Commission administrative du Bureau d'Assistance. — 2^e Session de 1901.

L'an mil neuf cent un, le dimanche vingt-six

NUMÉROS	DÉLIBÉRATIONS.
D'ORDRE.	

mai, à une heure et demie du soir, la Commission administrative du Bureau d'Assistance de la Commune d'Availles s'est réunie, conformément aux dispositions de l'art. R^o du 17 juillet 1893, sur l'Assistance médicale gratuite, pour procéder à la révision de la Liste de Indigents qui ont été admis à l'Assistance médicale en 1901.

Étaient présents: M. H. Gruille Adrien, maire; président, Remy Grandin, Sureau Joseph, Roger Pierre, Raymond Jules, Bardin Paul et Millot Alfred.

Absent: M. Raymond Léon.

La Commission a été d'avis: 1^o de retrancher Deume Jean inscrit sous le numéro 24, décédé; 2^o et d'ajouter Mathurin Germain âgé de 1 mois, et Paul Marie, âgé de 9 jours, qui appartiennent à des familles qui figurent sur la liste des Indigents.

Fait en la Mairie d'Availles, les quatre, jour, mois et an susdits.

Et, après lecture, les membres du Bureau d'Assistance présents ont signé.

Grandin Léon, Sureau Paul, Bardin Paul, Epine Stéphen, Marin Louis, Grandcau François, Vauty Albert, Saisseau Joseph.

Conseil municipal. — 2^e Session ordinaire de 1901.

L'an mil neuf cent un, le dimanche vingt-six mai, à 2 heures du soir, le Conseil municipal de la Commune d'Availles s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. H. Gruille Adrien, pour la dixième session ordinaire de 1901. — Les membres du Conseil ayant été convoqués par lettres de ce mois, — Et la réunion ayant été annoncée conformément à la loi.

Étaient présents: M. H. Gruille Adrien, maire; Rabault Eustache, adjoint; Creuzé Adrien, Grandcau François,

Maire, n. 1. — Registre des Délibérations — Availles — Eure — Imp. Parc Dorey (2), 212, 736.

NUMÉROS D'ORDRE.	DELIBÉRATIONS.
	<p>Morin Louis, Sarrin Paul, Saireau Joseph, Vauty Florent, Millet Alfred et Saireau Paul, formant la majorité des membres en exercice.</p> <p>Présents: M. M. Grandin Amy et Squire Etienne.</p> <p>La séance a été ouverte et M. Saireau Joseph a été nommé secrétaire.</p> <p>Ordre du jour?</p> <p>I Révision de la Liste des Indigents.</p> <p>II Demande de subvention pour la Bibliothèque scolaire.</p> <p>III Vote d'un secours de 10 francs par mois pour le sieur Cognie Barthélemy, ancien garde champêtre.</p> <p>IV Compte rendu des Recettes et Dépenses de l'exercice 1900.</p> <p>V Budget additionnel de 1901.</p> <p>VI Budget primitif de 1902.</p> <p>VII Vote des impositions relatives aux chemins.</p> <p>VIII Vote des impositions extraordinaires autres que celles relatives aux chemins.</p> <p>1^o Révision de la Liste des Indigents.</p> <p>Le Conseil municipal, se conformant à la délibération prise au jour'hui par la Commission administrative du Bureau d'Assistance, a retranché de la Liste des Indigents admis à l'Assistance médicale gratuite en 1901, le sieur Degime Jean qui est décédé, et a ajouté à cette même Liste Maitière Camille et Paul Marie, qui appartiennent toutes les deux à des familles qui figurent sur la dite Liste.</p> <p>Par suite de ces retranchements et additions, la Liste comprendra maintenant 53 noms.</p> <p>2^o Demande de subvention pour la Bibliothèque scolaire.</p> <p>Monsieur le Maire expose qu'une somme de 50 francs a été dépensée par la Commune pour l'installation d'une Bibliothèque scolaire. L'année aux livres a coûté 35 francs et 15 francs ont été employés à acheter quelques livres. Les ressources de la</p>

NUMÉROS D'ORDRE.	DELIBÉRATIONS.
	<p>commune d'Ant-Sis limités, le Conseil municipal prie Monsieur le Ministre de l'Instruction publique de vouloir bien accéder à la Commune d'Arvillies une concession de livres pris dans plusieurs séries.</p> <p>3^o Vote d'un secours de 10 francs par mois pour le sieur Cognie Barthélemy, ancien garde champêtre.</p> <p>Par délibération du 11 Mars 1900, le Conseil, prenant en considération les longs services, le grand âge, les infirmités et le dénuement du sieur Cognie Barthélemy, ancien garde champêtre, a voté en faveur d'un secours de 10 francs par mois. La situation étant la même que l'année dernière, le Conseil vote, sur les ressources du Budget additionnel de 1901, une dépense de 120 francs pour le secours au sieur Cognie à raison de 10 francs par mois, à partir du 1^{er} Janvier 1901. En conséquence il sera alloué au sieur Cognie 60 francs le 1^{er} juillet 1901, 30 francs le 1^{er} octobre 1901 et 30 francs le 1^{er} Janvier 1902.</p> <p>4^o Compte rendu des Recettes et Dépenses de l'exercice 1900.</p> <p>Monsieur le Maire soumet à l'examen du Conseil municipal le compte de gestion présenté par M. Lambert, Secrétaire municipal, pour l'exercice 1900.</p> <p>Le Conseil procède ensuite à l'examen du Compte administratif de 1900. Lors de cet examen, le Conseil est présidé par M. Grandin François, Conseil municipal.</p> <p>Le compte administratif, présenté par M. le Maire, est d'accord avec le Compte de gestion de M. le Secrétaire municipal et on donne lieu à aucune observation. Le Conseil municipal s'exprime ainsi:</p> <p>3^o Budget additionnel de 1901.</p> <p>Monsieur le Maire expose ensuite la présentation et invite le Conseil à émettre le Budget additionnel de 1901. Les Recettes et les Dépenses de ce Budget sont établies comme il suit:</p> <p>1^o Recettes.</p> <p>4^o Excédent de l'exercice 1900. 1902, 56</p>

Mars, n° 1. — Registre de Bibliothécaire. — Paris — Imp. P. BENOIST (S.) 218, 708.

NUMÉROS D'ORDRE.	DÉLIBÉRATIONS.
	Report 1978, 56
2°	Subvention au département dans le contingent des dépenses de 1902 pour l'Assistance aux vieillards infirmes (Commission Bureau Français) 84 ..
	Total 2056, 56.
	2° Dépenses.
1°	Entretien et construction des chemins vicinaux au moyen du reliquat de l'exercice précédent 956, 75
2°	Rentes pour remboursement d'emprunts à la caisse vicinale 247, 30
3°	à la Caisse des Ecoles 123, 13
4°	Salaires en contingent dans les dépenses de 1902 pour l'Assistance médicale gratuite (22, 25 + 67, 66) (Celle de M. le Préfet en 13 mois 1902) 10%, 87.
5°	Assistance aux vieillards infirmes (Commission Bureau Français) 84 ..
6°	Frais de recensement de la population 50 ..
7°	Secours au sieur Copin Berthelmy, ancien garde champêtre 120 ..
8°	Achat de livres pour la Bibliothèque scolaire 25 ..
9°	Entretien des chemins vicinaux 250 ..
10°	Dépenses imprévues 98, 51
	Total 2056, 56
	Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le Budget additionnel ainsi présenté.
	6° Budget primitif de 1902.
	Monsieur le Maire soumet au Conseil le Budget primitif de 1902. Tous les articles de ce Budget sont votés successivement par le Conseil à l'unanimité.
	7° Vote des impositions relatives aux chemins.
	Le Conseil, se conformant à l'article de mise en demeure de Monsieur le Préfet en date du 14 Mai 1901, a voté :
1°	3 journées de prestation en nature évaluées à 2202, ..

NUMÉROS D'ORDRE.	DÉLIBÉRATIONS.
	Report 2202, ..
2°	Les 5 centimes spéciaux ordinaires, évalués à 227, 63
3°	3 centimes additionnels pour entretien des chemins vicinaux ordinaires (art. 161 de la loi du 5 avril 1884) 173, 17
4°	13 autres centimes add ^{tionnels} pour complément d'entretien des chemins vicinaux ordinaires 752, 33
5°	Pour annuité due à la Caisse vicinale 392, ..
	La dépense totale pour l'entretien des chemins vicinaux est de 3814, 13 se décomposant ainsi :
1°	Pour remboursement d'emprunts 392, ..
2°	Pour les chemins de grande communication n° 4 art. 166 de la loi 42
3°	Pour les chemins vicinaux ordinaires 1457, 71
	Total égal 3814, 13.
8°	Vote des impositions extraordinaires autres que celles relatives aux chemins.
	Le Conseil vote ensuite les impositions extraordinaires suivantes, savoir :
1°	Le salaire du garde champêtre 220, ..
2°	La 11° annuité due à la Caisse des Ecoles 104, ..
3°	Part de la Commune dans l'Assistance médicale gratuite 62, 25
4°	Pension aux vieillards infirmes et incurables (part de la C ^{ca}) 36, ..
5°	Secours aux familles vicinales des réservistes et des mutilés 57, ..
6°	Au titre des dépenses obligatoires et facultatives 388, 02
	Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la session ordinaire de Mai a été close.
	Fait en la Mairie d'Arvillies, les heures, jours, mois et an d'entre part.
	Et, après lecture, les membres du Conseil présents ont signé, excepté M. Gerardreau qui a déclaré ne pas le savoir.
	A. Prunier
	a. Cruey L. Hory Jont
	d. Miller J. J. J. J.
	P. J. J. J.
	C. Prunier
	J. Prunier

Maire, n° 1. — Répertoire des Délibérations. — Imprimé par l'Imprimerie de la Ville de Paris. — Imp. Paul Hennerly (S.) 232, 236.

NUMÉROS
D'ORDRE.

DÉLIBÉRATIONS.

Conseil municipal. — Séance extraordinaire du 4 août 1901.

Le 1^{er} au mil neuf cent un, le dimanche quatre août, à une heure du soir, le conseil municipal de la commune d'Availles s'est réuni en séance extraordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Rabault Célestin, adjoint.

— Ses membres du conseil ayant été convoqués par lettres du 29 juillet dernier. — Et la réunion ayant été annoncée conformément à la loi.

Présents: M. M. Rabault Célestin, adjoint, Creuzé Arrien, Girardeau François, Morin Louis, Espine Adolphe, Saisseau Joseph, Vantz Florent, Saisseau Paul et Grandin Louis.
Absents: M. M. Creuille Arrien, maire, Saisseau Paul, Millet Alfred.

La séance est ouverte et M. Saisseau Joseph a été nommé secrétaire.

Ordre du jour:

Demande de Dispense à titre de soutien de famille.

Monsieur le Président soumet à l'examen du conseil une demande du sieur Denicbault Louis-Albert, résident de la classe de 1894, affecté au 3^e Rég. d'inf., 11^e Compagnie, à Coers, appelé le 16 août courant à accomplir une période d'exercices de 28 jours, à l'effet d'obtenir à titre de soutien de famille, au tout au moins à être autorisé à accomplir cette période d'exercices au 3^e régiment d'infanterie à Châtellerauld.

Le Conseil municipal de la Commune d'Availles, reconnaît qu'il est de sa connaissance que ledit sieur Denicbault Louis-Albert est le unique et indispensable soutien de sa mère, veuve et mal portante, et de sa sœur, veuve également et mère de 2 jeunes enfants.

Émet un avis favorable.

Fait en la mairie d'Availles, les heures, jour, mois et

NUMÉROS
D'ORDRE.

DÉLIBÉRATIONS.

an susdits.

Et, après lecture, les membres du conseil municipal présents ont signé, excepté M. Girardeau qui a déclaré ne pas le savoir.

C. Rabault
a. Creuzé Arrien
Girardeau
Morin
Espine
Saisseau
Grandin
Conseil municipal. — Séance extraordinaire du 15 août 1901.

Le 1^{er} au mil neuf cent un, le jeudi quinze août, à une heure du soir, le Conseil municipal de la commune d'Availles s'est réuni en séance extraordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Rabault Célestin, adjoint, remplaçant Monsieur le Maire absent.

Présents: M. M. Rabault Célestin, adjoint, Creuzé Arrien, Girardeau François, Morin Louis, Grandin Louis, Saisseau Paul, Espine Adolphe, Saisseau Joseph, Vantz Florent et Saisseau Paul.
Absents: M. M. Millet Alfred et Creuille Arrien, maire.

Les membres présents formant la majorité, le Président déclare la séance ouverte, et communique au Conseil une demande d'un congé de soutien de famille, formé par le nommé Bernard Paul-Charles, jeune de Courte-Philomène, jeune soldat de la classe de 1898 de la subdivision de Bourdeaux.

Le Conseil, après avoir délibéré sur l'avis que ce jeune homme, dont la situation est tout à fait délicate, est en congé après avoir accompli une année de service militaire.

Ainsi fait et délibéré à Availles, les jours, mois et au que dessus, et ont signé les membres présents, excepté M. Girardeau qui a déclaré ne pas le savoir.

Morin
Saisseau
Grandin
Creuzé
Girardeau
C. Rabault
a. Creuzé

Morceau n° 1. — Register des Délibérations. — Interim. — Paris. — Imp. Félix HENRY (G) 432 J. 10.

NUMÉROS
D'ORDRE.

DÉLIBÉRATIONS.

Commission administrative du Bureau d'Assistance. — 3^e session de 1901.

L'an mil neuf cent un, le dimanche 1^{er} Septembre à une heure du soir, la Commission administrative du Bureau d'Assistance de la commune d'Arailles s'est réunie, conformément aux dispositions de l'art. 12 de la loi du 15 juillet 1898 sur l'Assistance médicale gratuite, pour procéder à la révision de la Liste des Indigents qui ont été admis à l'Assistance médicale en 1901.

Présents: M. M. Creuille Adrien, maire, président, Grandin René, Raymond Jules, Roger Pierre.

Absents: M. M. Bardin Paul, Millot Alfred et Raymond René.

La Commission administrative ne voit aucun changement à apporter à la Liste des Indigents admis à l'Assistance

médicale gratuite, telle qu'elle a été arrêtée le vingt-six mai dernier. En conséquence le nombre des inscrits est maintenu à 53.

Est en la Mairie d'Arailles, les heures, jours, mois et au susdits.

Et, après lecture, les membres du Bureau d'Assistance présents ont signé.

A. Creuille
Morger
Creuille
Raymond Jules

Conseil municipal. — 3^e session ordinaire de 1901.

L'an mil neuf cent un, le dimanche 1^{er} Septembre à une heure et demie du soir, le Conseil municipal de la commune d'Arailles s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Creuille Adrien, pour la 3^e session ordinaire de 1901. Les membres du Conseil ayant été convoqués par lettres du 29 août. Et la réunion

NUMÉROS
D'ORDRE.

DÉLIBÉRATIONS.

ayant été annoncée conformément à la loi.

Présents: M. M. Creuille Adrien, maire, Sabault Célestin, adjoint, Creuzé Adrien, Gerault Jean François, Morin Louis, Sirovau Joseph, Vauty Florent, Grandin René, Sijoux Adolphe et Sirovau Paul, formant la majorité des membres en session.

Absents: M. M. Bardin Paul et Millot Alfred.

La séance est ouverte et M. Sirovau Joseph a été nommé secrétaire.

Ordre du jour:

- I. Assistance médicale gratuite. — Révision de la Liste des Indigents.
- II. Nomination de deux délégués chargés de dresser la Liste électorale consulaire.
- III. Secours aux familles nécessiteuses des réservistes.
- IV. Vente des arbres situés sur le chemin de Grande Communication n° 4 bis.

1^o Assistance médicale gratuite. — Révision de la Liste des Indigents.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la délibération de la Commission administrative du Bureau d'Assistance, en date de ce jour, adopte le même avis et maintient à 53 le nombre des inscrits.

2^o Nomination de deux délégués chargés de dresser la Liste électorale consulaire pour 1901.

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de procéder à la nomination de deux conseillers municipaux qui seront chargés de dresser la Liste électorale consulaire pour les élections du mois de décembre 1901.

Et immédiatement le Conseil désigne M. M. Morin Louis et Bardin Paul.

3^o Secours aux familles nécessiteuses des réservistes.

Monsieur le Maire expose que Jarcou Henri-Louis, demeurant aux Savignis, marié et père de deux enfants, et Obibaute Adrien-Ermond, résidents de la classe 1894, demeurant également aux Savignis,

Mars, n° 2. — Bureau des Délibérations. — Fiscal. — Paris. — Imp. G. Bouché (S. J. B. 1. 93)

Jeûs réunis de souve et ayant la charge d'un fire viot âgé de 14 ans, accomplissant en ce moment une période d'exercice de 28 jours au 30^e aigt d'impuberté à Châtellerault. Il demande qu'un secours soit donné à deux familles. Le Conseil vote en leur faveur une indemnité de un franc par jour, soit 28 francs pour chacune d'elles.

IV. Vente des arbres situés sur le chemin de grande communication n° 4 bis.

Monsieur le Maire expose que le deux Mars 1901 il a été procédé à la vente par adjudication sous enchères de 359 pieds d'arbres divisés en 44 lots et situés sur le chemin de Grande Communication n° 4 bis. Sur ces 44 lots, 5 seulement ont été vendus, il en reste donc à vendre 39.

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à procéder à cette vente le plus tôt possible et décide :

- 1° Que les mises à prix seront abaissées, de façon que le prix d'estimation de chaque lot soit un multiple de 20 francs;
- 2° Que, dans le cas où certains lots ne trouveraient pas preneur, les nouvelles mises à prix pourront être abaissées d'un quart.

C. joint l'état estimatif des 39 lots d'arbres à vendre.

Aus rien n'étant à l'ordre du jour, la session a été close.

Ainsi fait et délibéré en la Mairie d'Availles, les deux jours, mois et an d'autre part.

Et, après lecture, les membres du Conseil municipal présents ont signé, à l'exception de M. Graudeau François qui a déclaré ne pas le savoir ?

grandis font
A. Croizy
Jean L. Morizy & Leprieux
Paul Servan
A. Croizy

Conseil municipal. — Séance extraordinaire du 29^e 7^e 1901.

L'an mil neuf cent un, le dimanche vingt-neuf septembre, à deux heures du soir, le Conseil municipal de la commune d'Availles s'est réuni en séance extraordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Croizy Achim, maire.

Présents : M. M. Croizy Achim, maire; Sabault-Clément, adjoint; Morizy Louis, Bardin Paul, Epine Adolphe, Laisseau Joseph et Gillet Alfred, formant la majorité des membres en exercice.

Absents : M. M. Croizy Achim, Graudeau François, Grandin René, Vasté Robert et Servan Paul.

La séance a été ouverte et M. Laisseau Joseph a été nommé secrétaire.

Ordre du jour :

- I Création d'une foire à Laigny-les-Bois.
- II Organisation d'un réseau téléphonique départemental.
- III Comptes et Budget de la Fabrique d'Availles.

1° Création d'une foire à Laigny-les-Bois.

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de Monsieur le Sous-Préfet en date du 11 septembre dernier demandant l'avis du Conseil municipal au sujet de la création d'une foire à Laigny-les-Bois le 24 février de chaque année en remplacement de celle du 1^{er} septembre qui ne existe plus. Le Conseil ne voit aucun inconvénient en ce qui le concerne au changement dont il s'agit et il émet un avis favorable.

2° Organisation d'un réseau téléphonique départemental.

Le Conseil, après en avoir délibéré, émet l'avis de ne pas adhérer quant à présent à l'organisation du réseau téléphonique départemental.

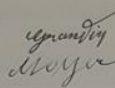
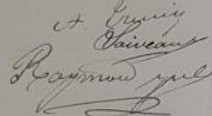
3° Comptes et Budget de la Fabrique d'Availles.

Exercice 1900.

NUMÉROS D'ORDRE.	DÉLIBÉRATIONS.
	Les Recettes et Dépenses se résument comme il suit :
	1 ^{re} Recettes.
	Excédent des Recettes de l'exercice 1898. 215. 05
	Recettes de l'exercice 1899. 284. 30
	Cototal 499. 35
	2 ^{es} Dépenses.
	Dépenses de l'exercice 1899. 250. 95
	Excédent de Recettes de l'exercice 1899. 248. 40
	Cototal 499. 35
	<hr/> Exercice 1900. <hr/>
	Les Recettes et Dépenses se résument comme il suit :
	1 ^{re} Recettes.
	Excédent des Recettes de l'exercice 1899. 248. 40
	Recettes de l'exercice 1900. 277. 55
	Cototal 527. 95
	2 ^{es} Dépenses.
	Dépenses de l'exercice 1900. 330. 40
	Excédent des Recettes de l'exercice 1900. 197. 55
	Cototal 527. 95
	<hr/> Exercice 1901. <hr/>
	Le Budget de 1901 se résume ainsi :
	Recettes. 272. 50
	Dépenses. 272. 50
	Différence " - "
	<hr/> Exercice 1902. <hr/>
	Le Budget de 1902 se résume ainsi :
	Recettes. 272. 50
	Dépenses. 272. 50
	Différence " - "
	Le Conseil, après avoir pris connaissance des renseignements qui précèdent, déclare n'avoir à faire aucune observation.
	Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a

NUMÉROS D'ORDRE.	DÉLIBÉRATIONS.
	lie élan.
	Le 20 au la Mairie d'Arvillers, les heures, jours, mois et au d'autre part.
	Et, après lecture, les membres du Conseil présents ont signé.
	A. Jurey
	J. Grandin
	a melle A. J. Jurey
	Commission administrative du Bureau d'Assistance. — 1 ^{re} Session 1901.
	<hr/>
	L'an mil neuf-cent-un, le dimanche 1 ^{er} Décembre, à une heure et demie du soir, la Commission administrative du Bureau d'Assistance de la Commune d'Arvillers s'est réunie, conformément aux dispositions de l'art. 12 de la loi du 13 juillet 1893 sur l'Assistance médicale gratuite, pour procéder à la révision de la Liste des Indigents qui ont été admis à l'Assistance médicale en 1901.
	Étaient présents : M. W. Breuille, Maire, président ; Laisseau Joseph, Grandin Henry, Raymond Jules et Roger Pierre.
	Absents : M. W. Breuille Paul, Millot Hippolyte et Raymond Henry.
	La Commission administrative du Bureau d'Assistance est d'avis :
	1 ^{re} D'ajouter les deux personnes suivantes :
	Andouin Marguerite, sans profession, âgée de 78 ans, domiciliée à la Bruyère, en cette commune, pour cause d'indigence ; et Marie Adolphe Marie Léa, âgée de deux mois, domiciliée à Chabouin, en cette commune, qui appartient à une famille partie sur la Liste des Indigents.
	Et, 2 ^{es} De retrancher : Darroux Jeanne et Billière François sous les deux décès ; Barbier Henri, Barbier Jules, Jouzeau Victor et Jouzeau Ernest, qui ont quitté la commune.

Mairie de L. — Registre des Délibérations. — Invent. — Imp. P. de Brosses (S) 212.1.33

NUMÉROS D'ORDRE.	DÉLIBÉRATIONS.
	<p>Fait en la mairie d'Arvillles, les heure, jour, mois et an d'aukt part.</p> <p>Il, après lecture, les membres du Bureau d'Assistance présents ont signé.</p> <p style="text-align: center;">   </p> <p style="text-align: center;"> Conseil municipal. — 4^e session ordinaire de 1901. </p> <p> L'an mil neuf cent un, le dimanche 1^{er} Décembre, à deux heures du soir, le Conseil municipal de la Commune d'Arvillles, dûment convoqué par M. le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Creuille Fernin, pour la 4^e session ordinaire de 1901. </p> <p> Étaient présents: M. H. Creuille Fernin, maire; Cabault Celestin, adjoint; Grandeau François, Moire Louis, Saisseau Joseph, Loub Florent et Saisseau Paul, formant la majorité des membres en exercice. </p> <p> Absents: M. H. Couzi Adrien, Grandin René, Bardier Paul, Lépine Hippolyte et Millot Alfred. </p> <p> La séance a été ouverte et M. Saisseau Joseph a été nommé secrétaire. </p> <p style="text-align: center;"> Ordre du jour: </p> <ol style="list-style-type: none"> I. Liste d'Assistance médicale. — Admissions et retranchements. II. Nomination des délégués chargés de reviser la liste électorale en 1902. III. Liste des 20 contribuables fonciers parmi lesquels seront choisis les répartiteurs en 1902. IV. Vente des arbres situés sur la route de Châtellerault à Chausigny. V. Approbation du Budget des chemins vicinaux pour l'exercice 1902. <p style="text-align: center;"> 1^{re} Liste d'Assistance médicale. — Admissions et retranchements. </p>

NUMÉROS D'ORDRE.	DÉLIBÉRATIONS.
	<p>Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la délibération de la Commission administrative du Bureau d'Assistance, en date de ce jour, est d'avis:</p> <p>1^{er} D'ajouter les deux personnes suivantes:</p> <p>Adrien Marguerite, sans profession, âgé de 70 ans, domicilié à la Brunerie en cette commune, pour cause d'indigence; et Marie-Hippolyte Marie-Da, âgée de deux mois, domiciliée à Chabennes en cette commune, qui appartient à une famille portée sur la Liste des Indigents;</p> <p>Il 2^e de retrancher: Daroux Jeanne et Billine François, tous les deux décedés; Barbier Henri, Barbier Jules, Jouzeau Louise et Jouzeau Emel, qui ont quitté la Commune.</p> <p>Par suite de ces admissions et retranchements, la Liste des Indigents admis en 1901 à l'Assistance médicale gratuite est ramené à 39 inscrits.</p> <p>2^e Nomination des délégués chargés de reviser la liste électorale en 1902.</p> <p>Après que le Maire expose qu'il y a lieu de nommer les délégués chargés de dresser, dans les 10 premiers jours de janvier 1902, le tableau des rectifications à faire à la Liste électorale arrêtée le 31 mars dernier, et de juger les réclamations qui pourront se produire du 15 janvier au 1^{er} février inclusivement.</p> <p>Et aussitôt le Conseil a désigné:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1^{er} Pour dresser le tableau rectificatif, conjointement avec le Maire et le délégué de la Préfecture, M. Grandin René; 2^e Pour statuer sur les réclamations, de concert avec la première Commission, M. H. Moire Louis et Saisseau Joseph. <p>3^e Liste des 20 contribuables fonciers parmi lesquels seront choisis les répartiteurs en 1902.</p> <p>Le Conseil municipal, sur la proposition de M. le Maire, a dressé la Liste des contribuables fonciers parmi lesquels l'Administration supérieure désignera les répartiteurs légalisés et les répartiteurs suppléants pour l'année 1902.</p>

Ce sont: M. M. Cruzi, Arsin, Barcin Paul, Saiveau Joseph, Gaudin René, Vigné Louis, Vigné François, Vigné Joseph, Montigny Lucien, Debrieux Paul, Saiveau Paul, Girardeau François et Joyeux Veuve,

Tous propriétaires fonciers habitant la commune d'Asnelles.

Et M. M. de Saizey Georges, domiciliés en la commune de Bellepierre; Grenille Lucul, Raymond Eugène et Gautier Eugène, domiciliés en la commune de Fumeuil-sur-Thonne;

Beucel Pierre et Dugenne Sylvain, domiciliés en la commune de Monthoirion; Petit François et Laurin Emile, domiciliés en la commune de Châtellerauld,

Tous propriétaires fonciers habitant hors de la commune d'Asnelles, mais dans un rayon de deux myriamètres.

IV. Vente des arbres situés sur la route de Châtellerauld à Chauvigny.

Monsieur le Maire informe le Conseil que la vente des arbres situés sur la route de Châtellerauld à Chauvigny a donné les résultats suivants:

1^o Vente du 2 mars 1901.

Il en a été vendu que cinq lots sur quarante-quatre pour la somme de 343^o 56.

2^o Vente du 22 octobre 1901.

Sur les trente-neuf lots restants, il en a été vendu trent-cinq pour la somme de 5791 francs.

Il en reste plus à vendre que quatre lots pour lesquels le total des mises à prix s'élève à la somme de 580 francs.

Le Conseil décide que M. le Maire recueille les offres de ceux qui désiraient acheter jusqu'à la fin du mois courant. Ces offres commencent lieu à une vente de gré à gré, qui sera soumise:

1^o à l'approbation du Conseil municipal;

2^o à l'approbation de M. le Préfet.

V. Approbation du Budget des chemins vicinaux pour l'exercice 1902.

M. le Maire soumet à l'examen du Conseil le Budget des ressources, des travaux et des dépenses des chemins vicinaux ordinaires pour l'année 1902.

Le Budget s'élève en recettes et en dépenses à la somme de 3829^o 96. En ce qui concerne les recettes, ladite somme de 3829^o 96 contient 1553^o 33 de ressources extraordinaires, dont 409^o 81 pour remboursement d'emprunts et 923^o 52 pour entretien. En ce qui concerne les dépenses, le total se décompose de la manière suivante:

1 ^o Contingent des chemins de grande communication.....	1664 ^o 42.
2 ^o Entretien des chemins vicinaux ordinaires.....	2165 ^o 54

Total..... 3829^o 96.

La somme de 2165^o 54 se détaille comme il suit:

1 ^o Salaire des cantonniers communaux.....	720 ^o ..
2 ^o Salaire du cantonnier-chef surveillant.....	50 ^o ..
3 ^o Travaux divers d'entretien en nature ou en argent.....	985 ^o 73
4 ^o Remboursement d'emprunts et intérêts.....	409 ^o 81

Total..... 2165^o 54.

Après examen, le Conseil approuve ce Budget à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la session a été close.

Fait en la Mairie d'Asnelles, les heures, jours, mois et an d'autre part.

Et, après lecture, les membres du Conseil présents ont signé, excepté M. Girardeau François qui a déclaré ne pas le savoir?.

Signé
 J. Cruzi
 C. Grenille
 M. de Saizey
 P. Barcin
 J. Saiveau

NUMÉROS D'ORDRE.	DÉLIBÉRATIONS.
---------------------	----------------

Commission administrative du Bureau d'Assistance. — 1^{re} session 1902.

L'an mil neuf cent deux, le vingt-trois février, à une heure et demie du soir, la Commission administrative du Bureau d'Assistance de la commune d'Arvillies s'est réunie, conformément aux dispositions de l'art. 13 de la loi du 15 juillet 1893 sur l'Assistance médicale gratuite, pour dresser la Liste des personnes qui seront admises à l'Assistance médicale en 1902.

Étaient présents: M. M. Creuille-Horion, maire, président, Grandin-Remy et Saireau-Joseph, délégués du Conseil municipal; Bardin-Paul et Millet-Alfred, délégués de la Préfecture; et Lepine-Armand, répartiteur domicilié à Arvillies, délégué par M. le Sous-Préfet, pour assister avec voix consultative aux séances de la Commission.

Absents: M. M. Raymond-Jules et Noyé-Germe, délégués de la Préfecture.

Ordre du jour :

- I Secours donné à un infirme.
- II Pension de 120^f attribuée à Bussereau-François.
- III Liste des Indigents.

1^o Secours accordé à un infirme.

Le sieur Marie-Armand, âgé de 35 ans, marié, père de 3 enfants âgés de 2 ans, 2 ans et demi et 5 mois sollicite un secours.

La Commission administrative du Bureau d'Assistance lui accorde un secours de 9 kilos de pain par semaine jusqu'à guérison de la blessure qu'il a à la main droite.

2^o Pension de 120^f attribuée à Bussereau-François.

La Commission administrative du Bureau d'Assistance désigne comme attributaire, pour l'année 1902, de la pension de 120^f en faveur des vieillards infirmes et sans ressources, le sieur Bussereau-François, âgé de 74 ans, domicilié au Grand-Pas en cette commune.

3^o Liste des Indigents.

La Commission administrative du Bureau d'Assistance

NUMÉROS D'ORDRE.	DÉLIBÉRATIONS.
---------------------	----------------

a établi pour 1902 la Liste des personnes qui, en cas de maladie, seront admises à l'Assistance médicale gratuite en l'année 1902, et qui sera soumise au Conseil municipal dans sa prochaine séance.

Cette Liste, dressée en double expédition, comprend quarante-neuf noms.

Doit en la mairie d'Arvillies, les heures, jours, mois et an d'autre part.

Et, après lecture, les membres du Bureau d'Assistance présents ont signé.

a mille J. Bardin J. Lepine
grand J. Saireau

Conseil municipal. — 1^{re} session ordinaire de 1902.

L'an mil neuf cent deux, le vingt-trois février à 9 heures du soir, le Conseil municipal de la commune d'Arvillies s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Creuille-Horion, pour la tenue de la première session ordinaire de 1902. — Les membres du Conseil ayant été convoqués par lettres du 18 de ce mois, — et la réunion ayant été annoncée conformément à la loi.

Étaient présents: M. M. Creuille-Horion, maire, Rabault-Célestin, adjoint, Creuzé-Horion-François, Grandin-Remy-Morin-Louis, Bardin-Paul, Lepine-Armand, Saireau-Joseph et Millet-Alfred, formant la majorité des membres en exercice.

Absents: M. M. Lanté-Florent et Saireau-Paul.

La séance a été ouverte et M. Saireau-Joseph a été nommé secrétaire.

Ordre du jour :

- I Secours donné à un infirme.
- II Pension de 120^f attribuée à Bussereau-François.
- III Liste des Indigents.

IV Souscription de la Commune pour le monument à élever à Châtellerault à la mémoire des enfants de l'arrondissement morts pour la Patrie.

Maire, n° 1. — Registre des Délibérations. — Arvillies. — Imp. P. Brevet (Ch.) 215. J. B.

NUMÉROS
D'ORDRE.

DÉLIBÉRATIONS.

- V. Entèvement de châtaigniers dans le cimetière de Pincay.
VI. Réparation d'un chemin rural.

1^{er} Secours donné à un infirme.

Le Conseil municipal conformément à la délibération de la Commission administrative en date de ce jour, décide que le sieur Marie-Holophe, âgé de 35 ans, marié et père de 3 enfants, recevra un secours de 9 kils. de pain par semaine jusqu'à guérison de la blessure qu'il a à la main droite.

2^o Pension de 120^{fr}. attribuée à Bussereau François.

Le Conseil municipal, conformément à la délibération de la Commission administrative du Bureau d'Assistance en date de ce jour, décide, comme attributaire pour l'année 1902, de la pension de 120^{fr}. en faveur des vieillards infirmes et sans ressources, le sieur Bussereau François âgé de 74 ans.

3^o Liste des Indigents.

Monsieur le Maire soumis à l'examen du Conseil municipal la Liste nominative des personnes qui, en cas de maladie, doivent être admises à l'Assistance médicale gratuite pendant l'année 1902.

Cette Liste, dressée en double expédition par la Commission administrative du Bureau d'Assistance dans sa réunion de ce jour, à une heure et demie, comprend quarante-neuf inscriptions qui, toutes paraissant justifiées, ont été maintenues par le Conseil municipal après délibération en Comité secret.

4^o Souscription de la Commune pour le monument à élever à Châtellerault à la mémoire des enfants de l'arrondissement morts pour la Patrie.

Le Conseil, après avoir pris connaissance de la lettre adressée à M. le Maire par le Président du Comité, fixée à dix francs le montant de la souscription de la Commune d'Availles. Cette somme sera imputée sur les dépenses imprévues.

5^o Entèvement de châtaigniers dans le cimetière

NUMÉROS
D'ORDRE.

DÉLIBÉRATIONS.

de Pincay.

Le Conseil municipal autorise M. le Maire à faire arracher les petits châtaigniers qui encombrent le cimetière de Pincay. Le bois en provenant sera déposé provisoirement dans un coin du cimetière.

6^o Réparation d'un chemin rural.

Le Conseil décide que 15 mètres cubes de cailloux seront employés à la réparation du chemin des Haras. Les transports seront faits par voie de souscription publique. Une Commission de trois Conseillers municipaux, M. M. Rabault, Saisseau et Girardeau surveillera les travaux.

Plusieurs n'étant à l'ordre du jour, la session a été close.

Fait et délibéré en la mairie d'Availles, les heures, jour, mois et an d'autre part.

Et, après lecture, les membres du Conseil municipal présents ont signé, excepté M. Girardeau qui a déclaré ne pas le savoir.

O. Gruille
Maire, Stéphane Saisseau
a. Cruille, F. Baudin, a. Millet
Girardeau

Conseil municipal. — Séance extraordinaire du 9 Mars 1902.

L'an mil neuf cent deux, le dimanche 9 Mars à deux heures du soir, le Conseil municipal de la commune d'Availles s'est réuni en séance extraordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur le Maire.

Étaient présents: M. M. Gruille, Stéphane Saisseau, Maire; Rabault Citatin, adjoint; Girardeau François, Louis, Grandin Remy, Lépine Adolphe et Saisseau

NUMEROS
D'ORDRE.

DÉLIBÉRATIONS.

Joseph formant la majorité des membres en exercice.
 Séances: M. M. Creux, Troim, Bardin Paul,
 Vandy Florent, Mallet Adrien et Sarscau Paul.

Vente des arbres situés sur la route de Chauvigny
 et sur le territoire de la Commune d'Availles.

Monsieur le Maire rappelle que sur les 14 lots
 compris dans cette vente il en a été vendu d'abord 5 lots
 puis 38, soit ensemble 43 lots, et que 4 lots seulement
 n'ont pas trouvé preneur à la séance d'adjudication qui a eu
 lieu à Availles le 22 octobre 1901. Par délibération du
 1^{er} décembre 1901, M. le Maire a été autorisé à recevoir les offres
 pour un marché de gré à gré à soumettre: 1^o à l'approbation
 du Conseil municipal; 2^o à l'approbation de M. le Préfet.

Ces offres sont les suivantes:

Noms des acheteurs eventuels.	Lot N ^o 21.	Lot N ^o 25.	Lot N ^o 27.	Lot N ^o 28.
M. Galipau, à Availles.	"	62..	"	"
M. Caillaud-Eulyen à Availles	"	"	"	80..
M. Petit, à Oron.	84	84	78	110..

Et la séance d'adjudication du 23 octobre
 1901 ces lots n'avaient pas trouvé preneur aux prix résultant
 des mises à prix, abaissées d'un quart, savoir:

Lot N ^o 21	105..
N ^o 25	105..
N ^o 27	90..
N ^o 28	135..
Total	435..

L'offre de M. Petit étant la plus avantageuse,
 M. le Maire est d'avis de l'accepter. Le Conseil partage l'avis
 de M. le Maire et accepte l'offre de M. Petit, consistant à
 payer trois cent cinquante francs les quatre lots N^o 21, 25,

NUMEROS
D'ORDRE.

DÉLIBÉRATIONS.

27 et 28, restés invendus.

Copie de la présente délibération sera transmise à
 M. le Préfet avec prière de vouloir bien lui donner son appro-
 bation.

Fait et délibéré en la Mairie d'Availles le huit
 jour, mois et an d'août part.

Et, après lecture, les membres du Conseil municipal
 présents ont signé, excepté M. Girardeau qui a déclaré en pas le
 savoir.

H. Léprieux
 Maire

A. Kreiss
 C. Koblentz, D'Arcoy
 Grand Prêtre

Commission administrative du Bureau d'Assistance. — 2^e Session de 1902.

L'an mil neuf cent deux, le dimanche huit juin, à
 une heure et demie de soir, la Commission administrative du Bureau
 d'Assistance de la Commune d'Availles s'est réunie, conformément aux
 dispositions de l'art. 12 de la loi du 15 juillet 1893, sur l'Assistance mé-
 dicale gratuite pour procéder à la revision de la Liste des Indigents qui ont
 été admis à l'Assistance médicale en 1902.

Etaient présents: M. M. Creux Troim, maire, pré-
 sident, Grandin Remy et Sarscau Joseph, délégués du Conseil municipal;
 Bardin Paul, Mallet Adrien, Raymond Jules et Boyer Pierre, délégués
 de la Préfecture; et Léprieux Adolphe, répartiteur domiciliaire à Availles,
 celui-ci par M. le Sous-Préfet pour assister, avec voix consultative, aux
 séances de la Commission.

La Commission a été d'avis d'approuver sur la Liste des
 Indigents les personnes suivantes: 1^o Debain François, journalier, âgé
 de 48 ans, demeurant aux Tombaures; 2^o Moreau Antoinette, sans
 profession, âgée de 46 ans, sa femme; 3^o Debain Odile, sans profession,
 âgée de 18 ans; 4^o Debain Marie, âgée de 9 ans; 5^o Debain Marie, âgée

NUMÉROS
D'ORDRE.

DELIBERATIONS.

Joseph formant la majorité des membres en exercice.
Présents: M. M. Cuvry, Sévère, Bardin Paul,
Lamy Florent, Maillet Alfred et Sureau Paul.

Vente des arbres situés sur la route de Chauvigny
et sur le territoire de la Commune d'Availles.

Monsieur le Maire rappelle que sur les 44 lots
compris dans cette vente il en a été remis d'abord 5 lots
n°s 33, soit ensemble 40 lots, et que 4 lots seulement
n'ont pas trouvé preneur à la séance d'adjudication qui a eu
lieu à Availles le 22 octobre 1901. Cette délibération du
1^{er} décembre 1901, M. le Maire a été autorisé à recevoir les offres
pour un marché de gré à gré à soumettre: 1^o à l'approbation
du Conseil municipal; 2^o à l'approbation de M. le Préfet.

Ces offres sont les suivantes:

Noms des acheteurs eventuels.	Lot N° 21.	Lot N° 25.	Lot N° 27.	Lot N° 28.
M. Galipau, à Availles.	"	62..	"	"
M. Caillaud Célestin à Availles	"	"	"	80..
M. Petit, à Ozon.	84	84	72	110..

Et la séance d'adjudication du 22 octobre
1901 ces lots n'avaient pas trouvé preneur aux prix résultant
des mises à prix, abaissés d'un quart, savoir:

Lot N° 21	105..
N° 25	105..
N° 27	90..
N° 28	135..
Total	435..

1^o offre de M. Petit étant la plus avantageuse,
M. le Maire est d'avis de l'accepter. Le Conseil partage l'avis
de M. le Maire et accepte l'offre de M. Petit, consistant à
payer trois cent cinquante francs les quatre lots N°s 21, 25,

NUMÉROS
D'ORDRE.

DELIBERATIONS.

27 et 28, restés improductifs.

Copie de la présente délibération sera transmise à
M. le Préfet avec prière de vouloir bien lui donner son appro-
bation.

Fait et délibéré en la séance d'Availles les heures,
jeudi, mois et an d'au-dessus part.

Et, après lecture, les membres du Conseil municipal
présents ont signé, excepté M. Grandjean qui a déclaré ne pas le
savoir.

H. Sévère

Sureau

A. Cuvry

C. Fournier, Lamy
grand

Commission administrative du Bureau d'Assistance. — 2^e Session de 1902.

L'an mil neuf cent deux, le dimanche huit juin, à
une heure et demie du soir, la Commission administrative du Bureau
d'Assistance de la Commune d'Availles s'est réunie, conformément aux
dispositions de l'art. 12 de la loi du 15 juillet 1893, sur l'Assistance mé-
dicale gratuite, pour procéder à la révision de la Liste des Indigents qui ont
été admis à l'Assistance médicale en 1902.

Étaient présents: M. M. Cuvry Sévère, maire, pré-
sident, Grandjean Joseph, délégué du Conseil municipal;
Bardin Paul, Maillet Alfred, Raymond Jules et Roger Pierre, délégués
de la Préfecture; et Sévère Joseph, répartiteur d'indigents à Availles,
délégué par M. le Sous-Préfet pour assister, avec ses consultants, aux
séances de la Commission.

La Commission a été d'avis d'ajouter sur la Liste des
Indigents les personnes suivantes: 1^o Debain François, journalier, âgé
de 48 ans, demeurant aux Fombeures; 2^o Moreau Antoinette, sans
profession, âgée de 46 ans, sa femme; 3^o Debain Odile, sans profession,
âgée de 18 ans; 4^o Debain Marie, âgée de 9 ans; 5^o Debain Renée, âgée

Maire, n° 1. — Régistre des Délibérations. — Intercal. — Paris. — Imp. Paul Lepout (C) 112.706.

NUMÉROS D'ORDRE.	DÉLIBÉRATIONS.
	<p>De dans; 6: Debain Gamaine, âgé de 6 ans; 7: Debain Henriette âgé de 3 ans, enfants des précédents qui se trouvent aujourd'hui dans le dévotement le plus complet.</p> <p>Par suite de ces additions, la Liste qui comprenait 14 inscriptions en comprendra maintenant 56.</p> <p>Fait en la Mairie d'Arvillies les heures, jours, mois et an d'autre part.</p> <p>Et, après lecture, les membres du Bureau d'Assistance ont signé.</p> <p>A. Creuilles A. Dupire P. Bardin Grandjeu</p> <p>Conseil municipal. — 2^e session ordinaire de 1902.</p> <p>L'an mil neuf cent deux, le dimanche huit juin, à l'heure du soir, le Conseil municipal de la Commune d'Arvillies s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Creuilles Arvillies, pour la deuxième session ordinaire de 1902. — Les membres du Conseil ayant été convoqués par lettres du 3 juin courant, — Et la réunion ayant été annoncée conformément à la loi.</p> <p>Présent présents: M. M. Creuilles Arvillies, maire; Rabault Octave, adjoint; Couzi Arvillies, Grandjeu François, Grandjeu Remy, Guinon Arvillies, Sainvaux Joseph, Vandy Florent et Cillet Alfred, formant la majorité des membres en exercice.</p> <p>Absents: M. M. Morin Louis, Bardin Paul et Bureau Paul.</p> <p>La séance a été ouverte et M. Sainvaux Joseph a été nommé secrétaire.</p> <p>Ordre du jour.</p> <p>I. Assistance médicale gratuite. — Liste des Indigents.</p> <p>II. Plantation d'arbres sur le chemin n° 4 bis.</p> <p>III. Renouvellement d'assurance des propriétés communales.</p>

NUMÉROS D'ORDRE.	DÉLIBÉRATIONS.
IV.	Construction de nouvelles lignes de tramways.
V.	Demande d'acquisition de terrain faite par M ^{re} ^{veuve} Deberre.
VI.	Vote d'un secours de 10 ^e francs mois pour le sieur Cognie Barthélemy, ancien garde champêtre.
VII.	Compte rendu des Recettes et Dépenses de l'exercice 1901.
VIII.	Budget additionnel de 1902.
IX.	Budget primitif de 1903.
X.	Vote des impositions relatives aux chemins.
XI.	Vote des impositions extraordinaires autres que celles relatives aux chemins.
	<p>1^o Revision de la Liste des Indigents.</p> <p>Le Conseil municipal, se conformant à la délibération prise aujourd'hui par la Commission administrative du Bureau d'Assistance, a ajouté à la Liste des Indigents admis à l'Assistance médicale gratuite en 1902, les sept personnes suivantes: 1^o Debain François, journalier, âgé de 48 ans, demeurant aux Fombettes; 2^o Moreau Antoinette sans profession, âgée de 46 ans, sa femme; 3^o Debain Odile, sans profession, âgée de 18 ans; 4^o Debain Marie, âgée de 9 ans; 5^o Debain Renée, âgée de 8 ans; 6^o Debain Gamaine, âgé de 6 ans; 7^o Debain Henriette âgé de 3 ans, enfants des précédents qui se trouvent aujourd'hui dans le dévotement le plus complet.</p> <p>2^o Plantation d'arbres sur le chemin n° 4 bis.</p> <p>Le Conseil décide qu'on plantera des platanes dans la traversée de la Chataigneraie; le reste sera planté à raison de $\frac{1}{5}$ en acacias et $\frac{1}{5}$ en ormeaux.</p> <p>3^o Renouvellement d'assurance des propriétés communales.</p> <p>Le Conseil autorise M. le Maire à renouveler pour 10 nouvelles années la police d'assurance des bâtiments communaux, expirant le 18 juin prochain.</p> <p>4^o Construction de nouvelles lignes de tramways.</p> <p>M. le Maire donne connaissance au Conseil de la lettre de M. le Préfet en date du 14 Mai 1902, dans laquelle</p>

Mars 1901 — Registre des délibérations. — Maire. — Paris. — Imp. Parc Breton (21) 211 216.

NUMÉROS
D'ORDRE.

DÉLIBÉRATIONS.

Le Conseil municipal d'Armailles est invité à délibérer sur la convenance qu'il y aurait de contribuer dans une certaine mesure à la construction d'un hamovray allant de Poitiers au Grand Pressigny par Soumout, Matours et Archigny.

Le Conseil est d'avis que le dit hamovray ne sera d'aucune utilité pour la Commune d'Armailles qui n'a dès lors aucun intérêt à sa construction et qu'il n'y a pas lieu pour la Commune de contribuer à la dépense.

5^e Demande d'acquisition de terrain faite par M^{me} V^{ve} Debessi.

M^{me} V^{ve} Debessi, propriétaire à la Douzière, en cette commune, demande à faire l'acquisition de 2 parcelles de terre avant: l'une environ 50 mètres carrés et l'autre environ 5 mètres, lesquelles forment un accident de largeur sur le chemin vicinal n^o 1, allant de Soumout à Fungay par la Douzière. La 1^{re} parcelle se trouve près du mur du parc de la Douzière, en face de la ferme de la Basse-Douzière exploitée par Augeron; la 2^e de 5 m. seulement se trouve également le long du mur du parc de la Douzière et à 50 mètres plus loin du côté de Fungay.

Le Conseil est d'avis de faire droit à la demande de M^{me} Debessi et fixe à 20^{fr} la somme qu'il demande pour la rente des deux parcelles.

Il prie M. le Préfet de vouloir bien approuver la rente ci-dessus et invite M. l'Agent-Voyer cantonal à faire le nécessaire.

6^e Vote d'un secours de 10 francs par mois pour le sieur Cognie Barthélemy, ancien garde champêtre.

Par Délibération du 11 mars 1900, le Conseil prenant en considération les longs services, le grand âge, les infirmités et le vœu du sieur Cognie Barthélemy, ancien garde champêtre, a voté en sa faveur un secours de 10^{fr} par mois. La situation étant la même que les deux années précédentes, le Conseil vote sur les

NUMÉROS
D'ORDRE.

DÉLIBÉRATIONS.

ressources du Budget additionnel de 1902 une dépense de 120^{fr} pour secours au sieur Cognie, à raison de 10 francs par mois à partir du 1^{er} janvier 1902. En conséquence il sera alloué au sieur Cognie 60^{fr}. Le 1^{er} juillet 1902, 30^{fr} le 1^{er} octobre 1902 et 30^{fr} le 1^{er} janvier 1903.
7^e Compte-rendu des Recettes et dépenses de l'exercice 1901.

Monsieur le Maire soumet à l'examen du Conseil municipal le compte de gestion présenté par M. Lambert, Receveur municipal pour l'exercice 1901.

Le Conseil procède ensuite à l'examen du Compte administratif de 1901. Pour cet examen, le Conseil élit pour président M. Girardeau François, conseiller municipal.

Le Compte administratif présenté par M. le Maire est d'accord avec le compte de gestion de M. le Receveur municipal et ne donne lieu à aucune observation. Le Conseil municipal l'approuve.

8^e Budget additionnel de 1902.

M. le Maire reprend ensuite la présidence et invite le Conseil à élire le Budget additionnel de 1902. Les Recettes et les Dépenses de ce Budget sont établies comme il suit:

1^o Recettes.

1 ^o Excédent de l'exercice 1901.	7961,40
2 ^o Prestations en nature de l'année 1901.	13,50
	<hr/>
	Total. 7974,90

2^o Dépenses.

1 ^o Entretien et construction des chemins vicinaux au moyen du reliquat de l'exercice précédent.	997,63
2 ^o Réserve pour remboursement d'emprunt à la Caisse vicinale.	266,65
3 ^o id id à la Caisse des Ecoles.	131,99
4 ^o Solde du contingent dans les dépenses de 1901 (Art. 1 ^{er} médical).	15,49
5 ^o Secours au sieur Cognie Barthélemy ancien garde champêtre.	120,00

A reporter. 1534,76

NUMÉROS D'ORDRE.	DÉLIBÉRATIONS.
---------------------	----------------

	Report... 1534, 76
6 ^e	Remboursement à M. le Receveur municipal pour avance de timbres de 0, 25. 1. "
7 ^e	Remb ^{te} au secrétaire de la Mairie de menus avances faites pour le compte de la Commune 6. "
8 ^e	Dépenses d'entretien du lambeau de l'église Stn Presbytère. 116, 10
9 ^e	Achat d'un drap mortuaire. 52, "
10 ^e	Secours aux sinistrés de la Martinique. 20. "
11 ^e	Subs ^{te} au Comité poitevin des femmes de France. 5. "
12 ^e	Reliquat disponible. 6240, 04.
	Total... 7974, 90

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le Budget additionnel ainsi présenté.

9^e Budget primitif de 1903.

Monsieur le Maire soumet au Conseil le Budget primitif de 1903. Tous les articles de ce Budget sont votés successivement par le Conseil à l'unanimité.

10^e Vote des impositions relatives aux chemins.

Le Conseil, se conformant à l'arrêté de mise en demeure de M. le Préfet en date du 10 Mai 1902, a voté :

1 ^e	3 centimes de prestation en nature évalués à 2175, 80
2 ^e	16 centimes spéciaux ordinaires évalués à 283, 60
3 ^e	3 centimes additionnels pour entretien des chemins vicinaux (art. 144 de la loi du 5 avril 1884) 187, 75
4 ^e	13 autres centimes add ^{ts} pour complément d'entretien des chemins vicinaux ordinaires. 420. "
5 ^e	Deux annuités dues à la Caisse vicinale. 410. "
	La dépense totale pour l'entretien des chemins s'élève à 3476, 37

se décomposant ainsi :

1 ^e	Pour remboursement d'emprunts 410, 00
2 ^e	Pour les chemins de 6 ^e cat ^{eg} Com ^m 11 ^e 4 bis et 9. 1639, 10
3 ^e	Pour les chemins vicinaux ordinaires 1727, 27
	Total égal... 3476, 37

NUMÉROS D'ORDRE.	DÉLIBÉRATIONS.
---------------------	----------------

N^o 10^e Vote des impositions extraordinaires autres que celles relatives aux chemins.

Le Conseil vote ensuite les impositions extraordinaires suivantes, savoir :

1 ^e	Le salaire du Garde champêtre 220, 00
2 ^e	La 30 ^e annuité due à la Caisse des Ecoles 115, 00
3 ^e	Part de la commune dans l'Assistance médicale gratuite 62, 25
4 ^e	Pension aux vieillards infirmes et incurables (part de la C ^m) 36, 00
5 ^e	Secours aux familles nécessiteuses des résidents des territoriaux 56, 00
6 ^e	Tou ^t le titre des dépenses obligatoires et facultatives. 630, 35

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la session ordinaire de Mai a été close.

Fait en la mairie d'Availles, les heures, jour, mois et an d'autre part.

Et, après lecture, les membres du Conseil présent ont signé, excepté M. Graudeau qui a déclaré ne pas le savoir.

A. Creuz
B. Hubault *Font* *a mille*
a. Creuz *Joseph*
Grandin

Commission administrative du Bureau d'Assistance. - 3^e session de 1902.

L'an mil neuf cent deux, le cinq septembre à sept heures et demie du soir, la Commission administrative du Bureau d'Assistance de la Commune d'Availles s'est réunie, conformément aux dispositions de l'art. 12 de la loi du 15 juillet 1893 sur l'Assistance médicale gratuite, pour procéder à la révision de la liste des Indigents qui ont été admis à l'Assistance médicale en 1902.

Présent : M. M. Creuith, Maire, président; Grandin René, Saisneau Joseph, Raymond Jules,

NUMÉROS
D'ORDRE.

DELIBÉRATIONS.

Noyé Pierre et Epine Adolphe.

Absents: M. M. Bardin Paul et Millet Alfred.

La Commission administrative ne voit aucun changement à apporter à la Liste des Indigents admis à l'assistance médicale gratuite, telle qu'elle a été arrêtée le huit juin dernier.

En conséquence le nombre des inscrits est maintenu à cinquante-six.

Est en la Mairie d'Availles, les heures, jours, mois et an d'autre part.

Et après lecture, les membres du Bureau d'Assistance présents ont signé:

Sauvage D. Séprie Raymond
Grandjean
M. C. L. J. P.

Conseil municipal. — 3^e session ordinaire de 1902.

L'an mil neuf cent deux, le cinq septembre, à huit heures du soir, le Conseil municipal de la Commune d'Availles s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Gruille Adrien, maire, pour la 3^e session ordinaire de 1902. — Les membres du Conseil ayant été convoqués par lettres du 1^{er} septembre, — Et la réunion ayant été annoncée conformément à la loi.

Présents: M. M. Gruille Adrien, maire; Rabault Oreste, adjoint; Creuzé Adrien, Gerardeau François, Morin Louis, Grandjean Simey, Séprie Adolphe, Saisseau Joseph, Vandy Florent et Serreau Paul.

Absents: M. M. Bardin Paul et Millet Alfred.

La séance est ouverte et M. Saisseau Joseph a été nommé secrétaire.

Ordre du jour:

- I. Assistance médicale gratuite. — Revision de la Liste des Indigents.
- II. Nomination de deux délégués chargés de reviser la Liste électorale consulaire.

NUMÉROS
D'ORDRE.

DELIBÉRATIONS.

III. Secours aux familles nécessiteuses des Réservistes.

1^o Assistance médicale gratuite. — Revision de la Liste des Indigents.
Le Conseil municipal après avoir pris connaissance de la délibération de la Commission administrative du Bureau d'Assistance, en date de ce jour, adopte le même avis et maintient à 56 le nombre des inscrits.

2^o Nomination de deux délégués chargés de dresser la Liste électorale consulaire.

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de procéder à la nomination de deux Conseillers municipaux qui seront chargés de dresser la Liste électorale consulaire pour les élections du mois de décembre 1902.

Et immédiatement le Conseil désigne M. M. Morin Louis et Bardin Paul.

3^o Secours aux familles nécessiteuses des Réservistes.

Monsieur le Maire expose que Beauveau Clément Henri et Degrau Georges, réservistes de la classe de 1893, tous les deux domiciliés en cette commune, mariés et pères d'un enfant, accomplissent en ce moment une période d'exercices de 28 jours au 3^e rég^t d'infanterie à Châtilleault. Il demande qu'un secours soit donné à leurs familles. Le Conseil vote en leur faveur une indemnité de un franc par jour, soit 28 francs pour chacune d'elles, à prendre sur le crédit de 57 francs qui figure au Budget primitif de l'année courante. Et cette somme de 28 francs, s'ajoutera la moitié de la subvention départementale, soit 9 francs, ce qui portera le secours à accorder à chaque famille à la somme de 37 francs.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la session a été close. Est et délibéré en la Mairie d'Availles, les heures, jours, mois et an d'autre part.

Et après lecture, les membres du Conseil municipal présents ont signé, à l'exception de M. Gerardeau qui a déclaré ne pas le savoir.

D. Séprie L. Morin Gant Saisseau
A. Creuzé
S. Creuzé Paul Sureau C. Rabault

Marché n° 1. — Imprimerie des Délibérations. — Interact. — Paris. — Imp. Félix Borel (G) 211. 108

NUMÉROS
D'ORDRE.

DÉLIBÉRATIONS.

Conseil municipal. — Séance extraordinaire du 28^e 7^h 1902.

L'an mil neuf cent deux, le dimanche 28 septembre, à deux heures du soir, le Conseil municipal de la commune d'Availles s'est réuni en séance extraordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présent : M. M. Breuille Adrien, maire; Rabault Célestin, adjoint; Couzi Adrien, Grandjean François, Morin Louis, Grandin Remy, Laisseau Joseph et Lanté Florent, formant la majorité des membres en exercice.

Absents : M. M. Bardon Paul, Lepine Adolphe, Bureau Paul et Millet Alfred.

La séance a été ouverte et M. Laisseau Joseph a été nommé secrétaire.

Ordre du jour :

- I. Caisse Des Ecoles.
- II. Ségurisation d'un drap mortuaire.
- III. Discours au sieur Marie-Holophe.
- IV. Plantation d'arbres sur le Chemin N° 4 bis.

1^o Caisse des Ecoles.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil de la lettre de Monsieur le Préfet, en date du 28 juin 1902, relative à la création d'une Caisse des Ecoles dans la Commune d'Availles.

Après discussion, le Conseil décide qu'une Caisse des Ecoles est créée dans la Commune d'Availles et vote les statuts dont le détail suit :

Art. 1.

Une Caisse Des Ecoles est instituée à Availles en exécution de l'article 17 de la loi du 28 Mars 1882.

Art. 2.

Les ressources de la Caisse se composent :

NUMÉROS
D'ORDRE.

DÉLIBÉRATIONS.

- 1^o De la subvention de la Commune;
- 2^o Des souscriptions particulières.

art. 3.

La Caisse des Ecoles est administrée par un Comité composé des membres de la Commission scolaire locale sous la présidence de M. le Maire.

art. 4.

Le Comité aura la faculté de convoquer à ses réunions l'Instituteur et l'Institutrice, mais ces fonctionnaires n'auront que voix consultative.

Le Conseil vote ensuite une somme de trente francs pour les deux écoles de garçons et de filles, afin de payer les livres de classe, le papier, les plumes, etc... Des enfants pauvres aisis. Cette somme sera imputée sur le reliquat disponible du Budget additionnel de 1902. Ce crédit pourra être augmenté, par la suite, s'il y a lieu, tant pour satisfaire aux besoins de la population, dont le Conseil est le juge appréciateur, que pour se conformer aux intentions de l'autorité supérieure.

2^o Acquisition d'un drap mortuaire.

Monsieur le Maire rapporte au Conseil qu'une somme de 52 francs a été inscrite au Budget additionnel de 1902 pour l'acquisition d'un drap mortuaire. Cette provision de 52 francs reposait sur l'hypothèse de l'utilisation partielle d'un ancien drap. Après discussion avec le fournisseur M. Aragon, 29, rue Bonaparte, à Paris, il a été reconnu qu'il était préférable d'acheter un drap mortuaire entièrement neuf au prix de 73 francs. Le Conseil approuve cette manière de voir et décide que la somme supplémentaire de 21 francs sera imputée sur le reliquat disponible du Budget additionnel de 1902.

3^o Discours au sieur Marie-Holophe.

Stat. de l'opposition (page 17)

26 Janvier 1903.

NUMÉROS
D'ORDRE.

DELIBÉRATIONS.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que, par délibération en date du 23 février 1902, il a voté en faveur du sieur Marie-Birolphe un secours de 9 kilos de pain par semaine. Ce secours a été réduit à partir du 1^{er} juillet dernier à 3 kilogrammes par semaine.

Actuellement le sieur Marie-Birolphe est en état de travail. Le Conseil décide que le secours cessera à partir de ce jour. La somme due au boutanger pour fourniture de pain à Marie-Birolphe depuis le 23 février 1902 jusqu'à ce jour s'élève à 64, 30. Cette somme sera payée avec imputation sur le reliquat disponible du Budget additionnel de 1902.

1^{re} Plantation d'arbres sur le chemin n^o 4 bis.

Le Conseil délibérant à nouveau sur la plantation d'arbres sur le chemin n^o 4 bis est d'avis que les arbres, plantés sans la hauteur de la Châtaigneraie, sont destinés à rester rabougris comme ceux de la précédente plantation, à ne pas rémunérer les frais à faire, et même à causer une perte pour la commune, la valeur de l'arbre au bout de 50 ans ne devant pas être supérieure aux frais de plantation, d'où il résulterait une perte d'intérêt, pendant 50 ans, très importante. Il estime qu'il vaut mieux ne pas planter d'arbres sur cette partie de la route qui est de un kilomètre environ. Il est d'avis de planter le reste, comme il a été dit dans la délibération du 8 juin 1902, c'est-à-dire $\frac{1}{2}$ en acacias et $\frac{1}{2}$ en amandiers. Lorsque la présente délibération aura été approuvée, le Cahier des Charges sera adressé à l'Agent voyer cantonal pour être rectifié en conséquence.

Sur ce la Mairie d'Arvailles les heures, jours, mois et an d'autre part.

Et, après lecture, les membres du Conseil municipal présents ont signé, excepté M. Girardeau qui a déclaré n'en pas le savoir.

Et. Gruyer
P. Pothuet
L. Aubry
Chamery
Gontz

NUMÉROS
D'ORDRE.

DELIBÉRATIONS.

Conseil municipal. — Séance extraordinaire du 17 octobre 1902.

L'an mil neuf cent deux, le dix-sept octobre, à deux heures du soir, le Conseil municipal de la commune d'Arvailles s'est réuni en séance extraordinaire à la Mairie sous la présidence de M. le Maire.

Étaient présents: M. M. Gruyer, Maire; Pothuet, Elstein, adjoint; Marie Louis, Girardeau, Remy, Saiveau, Joseph, Poutz, Florent et Gallet, Alfred, formant la majorité des membres en exercice.

Assents: M. M. Gruyer, Girardeau, François, Barin, Paul, Leprieux, Birolphe et Terreau, Paul.

La séance a été ouverte et M. Saiveau, Joseph a été nommé secrétaire.

Ordre du jour:

Nomination d'un Délégué du Conseil municipal pour faire partie de la Commission communale de Statistique agricole.

M. le Maire donne lecture au Conseil:

1^o D'une lettre de M. le Préfet, en date du 2 octobre 1902 relative à la réorganisation des enquêtes agricoles.

2^o D'un Rapport sur cette question adressé à Monsieur le Président de la République par M. le Ministre de l'Agriculture.

3^o D'un Ordonnance du Président de la République en date du 27 août 1902 relatif à la même question.

4^o Des Instructions du 28 Août 1902 relatives à l'application du décret du 27 Août 1902 ci-dessus désigné.

Il fut constaté que la Commission communale de Statistique doit se composer comme il suit:

Le Maire président.

Un Délégué du Conseil municipal.

Trois membres désignés par M. le Sous-Préfet

NUMÉROS
D'ORDRE.

DÉLIBÉRATIONS.

et choisis par lui parmi les agriculteurs notables.

En conséquence M. le Maire invite le Conseil à désigner l'un de ses membres pour faire partie de la Commission communale de statistique agricole.

Le Conseil désigne M. Saireau Joseph conseiller municipal.

Fait en la Mairie d'Availles, les heures, jours, mois et an d'aujourd'hui.

Et, après lecture, les membres du Conseil municipal présents ont tous signé.

Saireau Joseph
Grandin Remy
Lépine Jules
Raymond Jules
Willet

Commission administrative du Bureau d'Assistance. — 4^e session de 1902.

L'an mil neuf cent deux le vingt-trois Septembre à une heure et demie du soir, la Commission administrative du Bureau d'Assistance de la Commune d'Availles s'est réunie, conformément aux dispositions de l'art. 12 de la loi du 15 Juillet 1893 sur l'Assistance médicale gratuite, pour procéder à la révision de la Liste des Indigents qui ont été admis à l'Assistance médicale gratuite en 1902.

Présents: M. H. Greuille Adrien, maire, président; Grandin Remy, Saireau Joseph, Raymond Jules, Lépine Jules et Lépine Adolphe.

Absents: M. H. Bardin Paul et Willet Alfred.

Le Maire donne lecture de la Liste des Indigents et invite l'Assemblée à faire les additions et les retranchements nécessaires.

La Commission est d'avis de retrancher les trois

NUMÉROS
D'ORDRE.

DÉLIBÉRATIONS.

personnes suivantes: Ribreau Augustine, Jouzeau Ernestine et Jouzeau Marie-Thérèse, inscrites sous les numéros 38, 39 et 40, qui ont quitté la Commune.

En suite de ces retranchements, le nombre des Indigents secours se trouve réduit à 53.

Fait en la mairie d'Availles les heures, jours, mois et an d'aujourd'hui.

Et, après lecture, les membres du Bureau d'Assistance présents ont signé.

Greuille Adrien
Lépine Jules
Raymond Jules
Saireau Joseph
Willet

Conseil municipal. — 4^e session ordinaire de 1902.

L'an mil neuf cent deux, le vingt-trois Septembre à deux heures du soir, le Conseil municipal de la Commune d'Availles, dûment convoqué par M. le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Greuille Adrien, pour la 4^e session ordinaire de 1902.

Présents: M. H. Greuille Adrien, maire; Rabault Adrien, adjoint; Creux Adrien, Grandin François, Morin Louis, Grandin Remy, Lépine Jules, Saireau Joseph et Vauty Théodore.

Absents: M. H. Bardin Paul, Willet Alfred et Saireau Paul.

La séance est ouverte et M. Saireau Joseph a été nommé secrétaire.

Ordre du jour:

- I Liste d'Assistance médicale gratuite.
- II Lettre de M. le Sous-Prefet.
- III Nomination des délégués chargés de reviser la Liste électorale de 1903.

Mairie, n° 1. — Registre des Délibérations. — Invent. — Matr. — Imp. Exp. Bureau (G) 121 (1902)

NUMEROS D'ORDRE.	DELIBERATIONS.
IV.	Liste des 20 Contribuables fonciers parmi lesquels seront choisis les Répartiteurs en 1903.
V.	Approbation du Budget des chemins vicinaux pour l'exercice 1903.
VI.	Approbation par le Conseil du Compte de gestion arrêté au 9 juillet 1902 par M. Lambert, ancien Receveur Municipal, pour sa gestion pendant la période comprise du 1 ^{er} janvier au 9 juillet 1902. 1 ^{re} Liste d'Assistance médicale gratuite. Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la délibération de la Commission administrative du Bureau d'Assistance en date de ce jour, est d'avis de retrancher de la Liste des Indigents admis à l'Assistance médicale gratuite en 1902 les 3 personnes suivantes: Kibreau Augustine, Jouveau Ernestine et Jouveau Mari-Elisire qui ont quitté la Commune. Par suite de ces retranchements, le nombre des Indigents assistés qui était de 56 est ramené à 53. 2 ^e Lettre de M. le Sous-Préfet. Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil d'une lettre de M. le Sous-Préfet en date du 18 novembre 1902 relative à la demande formée par le Conseil dans sa délibération du 28 septembre 1902. Le Conseil approuve entièrement la lettre dont il s'agit et donne acte à M. le Sous-Préfet de la conclusion qu'elle contient et dont il résulte que le chemin de G ^{de} C ^{de} n ^o 4 bis sera planté d'arbres sans aucune lacune. 3 ^e Nomination des Délégués chargés de reviser la Liste électorale de 1903. Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de nommer les Délégués chargés de dresser, dans les 10 premiers jours de janvier 1903, le tableau des rectifications à faire à la Liste électorale arrêtée le 31 Mars dernier, et de juger les réclamations qui pourront se produire du 15 Janvier au 15 février inclusivement.

NUMEROS D'ORDRE.	DELIBERATIONS.
	Et aussitôt le Conseil a désigné: 1 ^{er} Pour dresser le tableau rectificatif, conjointement avec le Maire et le Délégué de la Préfecture, M. Grandin Remy; 2 ^e Pour statuer sur les réclamations, en concert avec la première Commission, M. M. Marin Louis et Saisseau Joseph. 4 ^e Liste des 20 Contribuables fonciers parmi lesquels seront choisis les Répartiteurs en 1903. Le Conseil municipal, sur la proposition de M. le Maire, a dressé la Liste des contribuables fonciers parmi lesquels l'Administration supérieure désignera les Répartiteurs titulaires et les Répartiteurs suppléants pour l'année 1903. Ce sont M. M. Creux Adrien, Bardin Paul, Saisseau Joseph, Grandin Remy, Epine Louis, Epine François, Epine Rodolphe, Aptigny Sincère, Debrionne Paul, Jouveau Paul, Giraudou François et Jouveau Louis, tous propriétaires fonciers habitant la Commune d'Araillles. M. M. De Sauron Georges, domiciliés en la Commune de Bellifonds; Breuille Raoul, Raymond Eugène et Gauthier Eugène, domiciliés en la Commune de Verminil-sur-Vienne; Mascarel Arnold et Degenne Sébastien, domiciliés en la Commune de Monthoiran; Petit François et Saurin Emile, domiciliés en la Commune de Châtellerault, tous propriétaires fonciers habitant hors de la Commune d'Araillles, mais dans un rayon de 2 Myriamètres. 5 ^e Approbation du Budget des chemins vicinaux pour l'exercice 1903. Monsieur le Maire soumet à l'examen du Conseil le Budget des ressources, des travaux et des dépenses des chemins vicinaux ordinaires pour l'année 1903. Ce Budget s'étend en Recettes et en Dépenses à la somme de 3769 ^{fr} 16. En ce qui concerne les Recettes

Maire, n. 1. - Registre des Délibérations. - Inédit. - Paris. - Imp. Paul Brocard (21, 23, 25, 27, 29, 31, 33, 35, 37, 39, 41, 43, 45, 47, 49, 51, 53, 55, 57, 59, 61, 63, 65, 67, 69, 71, 73, 75, 77, 79, 81, 83, 85, 87, 89, 91, 93, 95, 97, 99)

NUMÉROS D'ORDRE.	DÉLIBÉRATIONS.
	<p>laide somme de 3769, 16 contient 2130, 50 de ressources extraordinaires dont 408, 79 pour remboursement d'emprunts et 207, 71 pour entretien. En ce qui concerne les dépenses, le total se décompose de la manière suivante :</p> <p>1^o Contingent des chemins de G^{de} C^{on} 1639, 11. 2^o Entretien des chemins vicinaux ordinaires. -- 2130, 05.</p> <p style="text-align: right;">Total --- 3769, 16.</p> <p>La somme de 2130, 05 se détaille comme il suit :</p> <p>1^o Salaire des Cantonniers communaux --- 420, .. 2^o Salaire du Cantonnier-Chef surveillant --- 50, .. 3^o Gratuaux divers d'entretien en nature et en argent --- 958, 26. 4^o Remboursement d'emprunts et intérêts --- 408, 79.</p> <p style="text-align: right;">Total --- 2130, 05</p> <p>Après examen, le Conseil approuve ce Budget à l'unanimité.</p> <p>6^o Approbation par le Conseil du Compte de Gestion arrêté au 9 juillet 1902 par M. Lambert, ancien Receveur Municipal pour sa Gestion pendant la période comprise du 1^{er} Janvier au 9 juillet 1902.</p> <p>Monsieur le Maire met sous les yeux du Conseil le Compte de Gestion du 1^{er} Janvier au 9 juillet 1902 présenté par M. Lambert, ancien Receveur municipal de la Commune.</p> <p>Il résulte que les opérations des 7 premiers mois de l'exercice 1902 ont été les suivantes :</p> <p>1^o Recettes 2053, .. 2^o Dépenses 1541, 49.</p> <p>Le Conseil, reconnaissant que toutes les opérations ont été régulières, approuve ce Compte à l'unanimité.</p> <p>Puis rien n'étant à l'ordre du jour, la session</p>

NUMÉROS D'ORDRE.	DÉLIBÉRATIONS.
	<p>a été close.</p> <p>Fait en la Mairie d'Availles, les heures, jours, mois et an d'autre part.</p> <p>Et, après lecture, les membres du Conseil municipal présents ont signé, accepté M. Girardreau qui a déclaré en pas le savoir.</p> <p style="text-align: right;"> <i>A. Gruhier</i> <i>C. Subaste</i> <i>L. Heug</i> <i>D. Dupon</i> <i>Beaucourt</i> <i>a. Cressi</i> </p> <p>Commission administrative du Bureau d'Assistance. — 1^{re} Session 1903.</p> <hr/> <p>l'an mil neuf cent trois, le dix février, à une heure et demie du soir, la Commission administrative du Bureau d'Assistance de la Commune d'Availles s'est réunie, conformément aux dispositions de l'art. 12 de la loi du 15 juillet 1893 sur l'Assistance médicale gratuite, pour dresser la Liste des personnes qui seront admises à l'Assistance médicale en 1903.</p> <p>Étaient présents: M. M. Gruhier, Maire, Président, Saureau Joseph, Bardin Paul, Noyer Pierre, Raymond Jules et Epine Adolphe.</p> <p>Absents: M. M. Granier Remy et Millet Alfred.</p> <p>Ordre du jour :</p> <p>I. Liste des Indigents. II. Pension de 120. attribuée à Bussereau François.</p> <p>1^o Liste des Indigents.</p> <p>La Commission administrative du Bureau d'Assistance a établi pour 1903 la Liste des personnes qui, en cas de maladie, seront admises à l'Assistance médicale gratuite et qui sera soumise au Conseil municipal dans sa prochaine séance.</p> <p>Cette Liste, dressée en double expédition, comprend cinquante-trois noms.</p>

Mars, n. 1. — Registre des délibérations. — Availles — Paris. — Imp. Paul Broquet (24) 211. 212.